

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes
97354 Rémire-Montjoly
Société anonyme au capital de 219 366 799,20 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2018



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0)147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes - 97354 Rémire-Montjoly

Société anonyme au capital de 219 366 799,20 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Auplata relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable et sur la correction d'erreur exposés dans le paragraphe 2.4 « Comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés et plus spécifiquement dans le paragraphe 2.4.1 « Changement de méthode comptable », le paragraphe 2.4.2 « Correction d'erreur de l'exercice 2017 » et le paragraphe 2.4.3. « Impacts sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 suite au changement de méthode et à la correction d'erreur » de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Actifs miniers – changement de méthode

Le paragraphe 2.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'application de la méthode du coût historique pour la comptabilisation des actifs miniers. Les impacts comptables de ce changement appliqué retrospectivement sont détaillés dans le paragraphe 2.4.3.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus au regard du référentiel. Nous avons également apprécié la correcte application du changement de méthode ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Evaluation des actifs miniers

Les notes de l'annexe 2.5.6 « immobilisations incorporelles » et 2.5.7 « Actifs miniers » précisent leurs modalités d'inscription au bilan ainsi que leurs pertes de valeur.

Nos travaux ont particulièrement consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles provisions, à prendre connaissance des rapports des experts, à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des actifs et droits miniers ainsi que les hypothèses utilisées.

Investissement dans le fonds OSEAD

La note de l'annexe 1.1.3.1 expose les différentes opérations d'investissement de l'exercice dans le fonds OSEAD ; investissement total au 31 décembre 2018 de 15.900 K€ classé en actifs financiers non courants tel que détaillé dans la note 4.3. de l'annexe.

Nos travaux ont particulièrement consisté à obtenir une description des participations du fonds, des investisseurs principaux du fonds et de l'actionnariat de la société de gestion. Nous nous sommes faits communiquer le règlement du fonds liant le fonds avec la société de gestion et le contrat d'option dont bénéficie votre Société. Nous nous sommes également faits confirmer par la Direction que la gestion du fonds est bien attribuée à la seule société de gestion et que votre Société qui n'a aucune fonction dirigeante directe ou indirecte dans la société de gestion, ne peut contrôler ou exercer une influence notable sur le fonds et les participations directes ou indirectes de ce dernier. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié les méthodes comptables utilisées et leur correcte application ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Financement – émissions d'obligations

La note 4.9.4 de l'annexe expose le financement obligataire par conversion d'ODIRNANE auquel a eu recours le Groupe et qui pour l'essentiel a été sur ce même exercice converti en capital tel qu'exposé dans la note 1.2 de l'annexe « Financement et Evolution du capital » et détaillé dans le tableau du paragraphe 4.9 « Capitaux propres » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les contrats et leurs caractéristiques afin d'apprécier leur traduction comptable ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 14 mai 2019

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane Marie', written in a cursive style.

Stéphane MARIE

Associé



AUPLATA

Société anonyme au capital de 219.366.799,20 euros

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg – 97354 Rémire-Montjoly
R.C.S. CAYENNE 331 477 158

Comptes consolidés Du 01/01/2018 au 31/12/2018



ÉTATS FINANCIERS

| | |
|--|-----------|
| BILAN CONSOLIDÉ | 5 |
| COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ | 7 |
| TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE | 9 |
| VARIATION DES CAPITAUX PROPRES | 10 |
| ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS | 11 |
| 1 FAITS MARQUANTS | 12 |
| 1.1 Activité | 12 |
| 1.1.1 Production | 12 |
| 1.1.2 Accords de partenariats stratégiques | 13 |
| 1.1.3 Opérations de croissance externe | 14 |
| 1.2 Financement et Évolution du capital | 15 |
| 1.2.1 Évolution du capital | 15 |
| 2 PRINCIPES COMPTABLES | 16 |
| 2.1 Base de préparation des états financiers | 16 |
| 2.2 Principes de consolidation | 16 |
| 2.3 Référentiel comptable | 16 |
| 2.4 Comparabilité | 17 |
| 2.4.1 Changement de méthode comptable | 17 |
| 2.4.2 Correction d'erreur de l'exercice 2017 | 18 |
| 2.4.3 Impacts sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 suite au changement de méthode et à la correction d'erreur | 18 |
| 2.4.4 Activités non poursuivies | 20 |
| 2.5 Méthodes et règles d'évaluation | 20 |
| 2.5.1 Événements postérieurs à la date de clôture | 21 |
| 2.5.2 Résultat par action | 21 |
| 2.5.3 Produits et charges non récurrents | 21 |
| 2.5.4 Regroupement d'entreprises | 21 |
| 2.5.5 Pertes de valeur | 22 |
| 2.5.6 Immobilisations incorporelles | 22 |
| 2.5.7 Actifs miniers | 23 |
| 2.5.8 Immobilisations corporelles hors actifs miniers | 23 |
| 2.5.9 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession | 24 |
| 2.5.10 Contrats de location | 24 |
| 2.5.11 Actifs financiers | 24 |
| 2.5.12 Stocks, encours et reconnaissance des revenus | 25 |
| 2.5.13 Créances et dettes | 25 |
| 2.5.14 Écarts de conversion – Risques de change | 25 |
| 2.5.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie | 25 |
| 2.5.16 Provisions pour risques et charges | 25 |
| 2.5.17 Provision pour remise en état des sites | 25 |
| 2.5.18 Impôts différés et situation fiscale latente | 26 |
| 2.5.19 Actions propres | 26 |
| 2.5.20 Paiement en actions | 26 |
| 2.5.21 Crédit d'impôt recherche (CIR) | 27 |
| 2.5.22 Actifs et passifs éventuels | 27 |
| 2.5.23 Engagements de retraite | 27 |
| 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION | 27 |
| 4 NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS | 28 |
| 4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles | 28 |
| 4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles – 31/12/17 (retraité) | 28 |
| 4.1.2 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes) | 30 |
| 4.1.3 Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels | 30 |
| 4.2 Titres de participation mis en équivalence | 31 |
| 4.3 Actifs financiers non courants | 31 |
| 4.3.1 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI non recyclables | 31 |
| 4.3.2 Prêts et créances | 31 |



| | | |
|-------------|---|-----------|
| 4.4 | Stocks et encours | 31 |
| 4.5 | Clients et comptes rattachés | 32 |
| 4.6 | Autres actifs non courants et courants | 32 |
| 4.7 | Impôts sur les sociétés | 33 |
| 4.7.1 | Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif | 33 |
| 4.7.2 | Ventilation de la charge d'impôt | 33 |
| 4.7.3 | Ventilation des impôts différés par nature | 33 |
| 4.7.4 | Dettes et créances d'impôt | 33 |
| 4.8 | Trésorerie et équivalents de trésorerie | 34 |
| 4.9 | Capitaux propres | 34 |
| 4.9.1 | Actionariat | 34 |
| 4.9.2 | Bons et options de souscription d'actions | 35 |
| 4.9.3 | Financement obligatoire par émission réservée d'OCABSA | 35 |
| 4.9.4 | Financement obligatoire par conversion d'ODIRNANE | 35 |
| 4.10 | Activité abandonnée | 36 |
| 4.10.1 | Bilan | 36 |
| 4.10.2 | Compte de résultat | 38 |
| 4.11 | Résultat par action | 38 |
| 4.12 | Variation des provisions pour risques et charges | 39 |
| 4.13 | Emprunts et dettes financières | 39 |
| 4.13.1 | Variation des emprunts et dettes financières | 39 |
| 4.13.2 | Échéancier des emprunts et dettes financières | 39 |
| 4.14 | Autres passifs courants et non courants | 40 |
| 4.15 | Engagements et passifs éventuels | 41 |
| 4.15.1 | Engagements financiers donnés | 41 |
| 4.15.2 | Engagements hors bilan | 41 |
| 4.15.3 | Passifs éventuels | 41 |
| 5 | VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES | 42 |
| 5.1 | Charges d'exploitation | 42 |
| 5.1.1 | Ventilation des achats consommés – 31/12/2017 (retraité) | 42 |
| 5.1.2 | Charges de personnel | 42 |
| 5.2 | Autres produits et charges d'exploitation | 43 |
| 5.3 | Dotations et reprises aux amortissements et provisions | 43 |
| 5.4 | Produits et charges non récurrents | 43 |
| 5.5 | Coût de l'endettement | 44 |
| 6 | NOTES RELATIVES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE | 44 |
| 6.1.1 | Charges et produits calculés | 44 |
| 6.1.2 | Détermination du besoin en fonds de roulement | 44 |
| 7 | NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIÉES | 45 |
| 8 | INFORMATION SECTORIELLE | 45 |
| 8.1.1 | Information par groupe d'activité | 45 |
| 8.1.2 | Informations par zone géographique | 45 |
| 9 | ÉVOLUTION DES EFFECTIFS | 45 |
| 10 | RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX | 46 |
| 11 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES | 46 |
| 11.1.1 | Activité de Production | 46 |
| 11.1.2 | Activité d'exploration | 46 |
| 11.1.3 | Levée des conditions suspensives à l'apport des titres de la société Brexia Gold Plata Peru | 47 |
| 12 | LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES | 47 |
| 13 | HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES | 48 |



COMPTES CONSOLIDÉS
Du 01/01/2018 au 31/12/2018



BILAN CONSOLIDÉ

| <i>En K€</i> | Notes | 31/12/2018 | 31/12/2017 retraité * | 31/12/2017 publié |
|--|-------|---------------|--------------------------|----------------------|
| ACTIF | | | | |
| Actifs non courants | | 57 953 | 35 976 | 91 338 |
| Écarts d'acquisition | | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles | 4.1 | 1 223 | 1 305 | 1 305 |
| Immobilisations corporelles | 4.1 | 40 141 | 30 495 | 85 857 |
| Immeubles de placement | | | | |
| Actifs financiers : prêts et créances | 4.3 | 238 | 175 | 175 |
| Investissements financiers | 4.3 | 16 351 | 4 001 | 4 001 |
| Titres mis en équivalence | 4.2 | | | |
| Actifs courants | | 12 045 | 19 858 | 19 858 |
| Stocks et en-cours | 4.4 | 98 | 63 | 63 |
| Clients et comptes rattachés | 4.5 | 1 417 | 680 | 680 |
| Autres actifs courants | 4.6 | 842 | 8 069 | 8 069 |
| Créance d'impôt | 4.7 | 37 | 54 | 54 |
| Trésorerie et autres équivalents de trésorerie | 4.8 | 1 045 | 2 334 | 2 334 |
| Actifs destinés à la vente | 4.10 | 8 606 | 8 658 | 8 658 |
| Total de l'actif | | 69 998 | 55 834 | 111 196 |

* Retraité du changement de méthode et de la correction d'erreur sur l'exercice 2017 (cf. note 2.4)



| PASSIF | Notes | 31/12/2018 | 31/12/2017 re traité * | 31/12/2017 publié |
|---|--------------|-------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| Capitaux propres (part du Groupe) | 4.9 | 46 591 | 31 196 | 65 728 |
| Capital | | 54 196 | 14 444 | 14 444 |
| Primes | | | 92 | 92 |
| Gains et pertes enregistrés en capitaux propres | | (3 522) | 25 | 35 296 |
| Réserves et résultat consolidés | | (4 083) | 16 635 | 15 896 |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | | (123) | (116) | (116) |
| Passifs non courants | | 7 386 | 9 995 | 30 825 |
| Provisions | 4.12 | 3 455 | 1 853 | 1 853 |
| Emprunts dettes financières à plus d'un an | 4.13 | 275 | 4 336 | 4 336 |
| Impôts différés | 4.7 | 2 307 | 2 307 | 7 724 |
| Autres passifs non courants | 4.14 | 1 350 | 1 500 | 16 913 |
| Passifs courants | | 16 144 | 14 759 | 14 759 |
| Provisions | 4.12 | 2 896 | 2 430 | 2 430 |
| Emprunts et dettes financières à moins d'un an | 4.13 | 4 296 | 4 780 | 4 780 |
| Dettes financières avec les parties liées | 7 | 551 | 90 | 90 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 4.14 | 6 634 | 5 958 | 5 958 |
| Autres passifs courants | 4.14 | 1 116 | 821 | 821 |
| Passifs liés à des actifs destinés à la vente | 4.10 | 651 | 681 | 681 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 69 998 | 55 834 | 111 196 |

* Retraité du changement de méthode et de la correction d'erreur sur l'exercice 2017 (cf. note 2.4)



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| En K€ | Notes | 31/12/2018 | 31/12/2017 re traité * | 31/12/2017 publié |
|--|-------|-----------------|---------------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 | 1 284 | 4 973 | 4 973 |
| Achats et services | 5.1 | (7 197) | (10 562) | (11 244) |
| Charges de personnel | 5.1.2 | (886) | (191) | (248) |
| Impôts et taxes | | (21) | (354) | (354) |
| Dotations aux amortissements et provisions | 5.3 | (3 823) | (2 013) | (2 013) |
| Autres produits et charges d'exploitation | 5.2 | (682) | (374) | (374) |
| Résultat opérationnel courant | | (11 324) | (8 521) | (9 260) |
| Produits et charges non récurrents | 5.4 | (6 893) | (1931) | (1 931) |
| Résultat opérationnel | | (18 217) | (10 452) | (11 191) |
| Charge d'endettement financier brut | 5.5 | (488) | (450) | (450) |
| Rémunération de la trésorerie | | | | |
| <i>Coût de l'endettement financier net</i> | | (488) | (450) | (450) |
| Autres charges et produits financiers | | (91) | (238) | (238) |
| Résultat courant | | (18 796) | (11 141) | (11 880) |
| Impôt sur le résultat | 4.7 | | | |
| Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence | 4.2 | (301) | (228) | (228) |
| Résultat après impôts des activités poursuivies | | (19 097) | (11 369) | (12 108) |
| Résultat net des activités non poursuivies | 4.10 | (37) | (32) | (32) |
| Résultat net | | (19 133) | (11 401) | (12 140) |
| dont part du Groupe | | (19 127) | (11 354) | (12 093) |
| dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle | | (7) | (47) | (47) |
| Nombre moyen pondéré d'actions | | 381 296 321 | 70 306 277 | 70 306 277 |
| Dividende par action versé au titre de l'exercice | | | | |
| Résultat par action des activités poursuivies, en euros | | (0,050) | (0,162) | (0,172) |
| Résultat par action des activités abandonnées, en euros | | (0,000) | (0,000) | (0,000) |
| Actions potentielles dilutives | | | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions après dilution | | 381 296 321 | 70 306 277 | 70 306 277 |
| Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros | | (0,050) | (0,162) | (0,172) |
| Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros | | (0,000) | (0,000) | (0,000) |

* Retraité du changement de méthode et de la correction d'erreur sur l'exercice 2017 (cf. note 2.4)



ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| <i>En K€</i> | Notes | 31/12/2018 | 31/12/2017 retraité * | 31/12/2017 publié |
|--|-------|-----------------|--------------------------|----------------------|
| Résultat net | | (19 133) | (11 401) | (12 140) |
| Réévaluation des immobilisations | | | | 40 689 |
| Impôts | | | | (5 416) |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | | | 35 273 |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | | | | |
| Réévaluation des instruments de capitaux propres | | (3 973) | | |
| Impôts | | | | |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | (3 973) | | |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | (3 973) | 0 | 35 273 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | (23 107) | (11 401) | 23 133 |
| dont part du Groupe | | (23 100) | (11 354) | 23 180 |
| dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle | | (7) | (47) | (47) |

* Retraité du changement de méthode et de la correction d'erreur sur l'exercice 2017 (cf. note 2.4)



TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

| En K€ | Notes | 31/12/2018 | 31/12/2017 retraité * | 31/12/2017 publié |
|--|-------|-----------------|--------------------------|----------------------|
| Résultat après impôt des activités poursuivies | | (19 097) | (11 369) | (12 108) |
| Charges et produits calculés | 6.1.1 | 4 732 | 392 | 392 |
| Plus et moins-values de cessions et mises au rebut | | 42 | 18 | 18 |
| QP de résultat des sociétés mises en équivalence | | 301 | 228 | 228 |
| Charges et produits non récurrents (sans incidence sur la trésorerie) | 5.4 | 5 965 | 1 931 | 1 931 |
| Capacité d'auto financement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts) | | (8 057) | (8 800) | (9 539) |
| Coût de l'endettement financier net | | 488 | 450 | 450 |
| Charge d'impôt | | - | - | - |
| Capacité d'auto financement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts) | | (7 569) | (8 349) | (9 088) |
| Impôts versés | | 17 | - | - |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 6.1.2 | 1 320 | 1 289 | 1 289 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité des activités poursuivies | | (6 233) | (7 060) | (7 799) |
| Opérations d'investissement | | | | |
| Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles | | (20) | (2) | (2) |
| Décaissement/acquisition immobilisations corporelles | | (12 282) | (6 251) | (5 512) |
| Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles | | - | 24 | 24 |
| Décaissement/acquisition immobilisations financières ⁽¹⁾ | | (17 200) | (4 055) | (4 055) |
| Encaissement/cession immobilisations financières | | 570 | - | - |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités poursuivies | | (28 933) | (10 284) | (9 545) |
| Opérations de financement | | | | |
| Augmentation de capital ou apports | 4.9 | 5 000 | - | - |
| Encaissements provenant d'emprunts ⁽²⁾ | 4.13 | 28 958 | 12 048 | 12 048 |
| Remboursement d'emprunts | 4.13 | (130) | (144) | (144) |
| Variation des comptes courants avec les parties liées | | 450 | (0) | (0) |
| Intérêts financiers net versés | | (378) | (352) | (352) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités poursuivies | | 33 899 | 11 552 | 11 552 |
| Variation de trésorerie | | (1 267) | (5 793) | (5 793) |
| Incidence des variations de taux de change | | | | |
| Trésorerie à l'ouverture | 4.8 | 2 331 | 8 079 | 8 079 |
| Reclassements de trésorerie | | (37) | 45 | 45 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 4.8 | 1 028 | 2 331 | 2 331 |

* Retraité de la correction d'erreur sur l'exercice 2017 (cf. note 2.4)

(1) En 2018, intègre 11,9 M€ d'acquisition de titres Fonds OSEAD et 5,0 M€ de E-ASA.

(2) En 2018, ce poste correspond à la trésorerie nette des indemnités de conversion perçue de l'émission d'OCABSA et d'ODIRNANE



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| En K€ | Capital | Primes | Résultats cumulés non distribués | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Résultat | Part du Groupe | Part ne conférant pas le contrôle | Capitaux Propres |
|--|----------|----------|----------------------------------|---|----------|----------------|-----------------------------------|------------------|
| 31/12/2016 | 13 448 | 66 940 | (37 217) | 25 | (12 895) | 30 302 | (69) | 30 233 |
| Résultat net | | | | | (12 093) | (12 093) | (47) | (12 140) |
| Autres éléments du résultat global | | | | 35 272 | | 35 272 | | 35 272 |
| Résultat global | | | | 35 272 | (12 093) | 23 179 | (47) | 23 132 |
| Affectation du résultat | | | (12 895) | | 12 895 | | | |
| Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en KG) | | | (1 230) | | | (1 230) | | (1 230) |
| Plan d'option sur actions réservées au personnel : valeur des services rendus par le personnel (société MEQ) | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | | | | | |
| Variation de l'autocontrôle sur la période | | | | | | | | |
| Plus-values sur actions propres | | | | | | | | |
| Augmentation de capital et émission BSA et conversion OCABS A et ORDINANE | 11 952 | 1 526 | | | | 13 477 | | 13 477 |
| Réduction de capital | (10 956) | (68 374) | 79 330 | | | | | |
| Variations de périmètre | | | | | | | | |
| Autres impacts | | | | | | | | |
| 31/12/2017 | 14 444 | 92 | 27 989 | 35 297 | (12 093) | 65 729 | (116) | 65 613 |
| 31/12/2017 | 14 444 | 92 | 27 989 | 35 297 | (12 093) | 65 729 | (116) | 65 613 |
| Correction d'erreur | | | | | 739 | 739 | | 739 |
| Changement de méthode | | | | (35 272) | | (35 272) | | (35 272) |
| 01/01/2018 * | 14 444 | 92 | 27 989 | 25 | (11 354) | 31 196 | (116) | 31 080 |
| Résultat net | | | | | (19 127) | (19 127) | (7) | (19 133) |
| Autres éléments du résultat global | | | | (3 973) | | (3 973) | | (3 973) |
| Résultat global | | | | (3 973) | (19 127) | (23 100) | (7) | (23 107) |
| Affectation du résultat | | | (11 354) | | 11 354 | | | |
| Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en KG) | | | | | | | | |
| Plan d'option sur actions réservées au personnel : valeur des services rendus par le personnel (société MEQ) | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | | | | | |
| Variation de l'autocontrôle sur la période | | | | | | | | |
| Plus-values sur actions propres | | | | | | | | |
| Augmentation de capital par conversion d'OC | 69 403 | (92) | (35 817) | | | 33 495 | | 33 495 |
| Augmentation de capital | 5 000 | | | | | 5 000 | | 5 000 |
| Réduction de capital | (34 652) | | 34 652 | | | | | |
| Autres impacts | | | (426) | 426 | | | | |
| 31/12/2018 | 54 196 | 0 | 15 044 | (3 522) | (19 127) | 46 591 | (123) | 46 468 |

* Retraité du changement de méthode et de la correction d'erreur sur l'exercice 2017 (cf. note 2.4)



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
01/01/2018 au 31/12/2018



1 FAITS MARQUANTS

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière aurifère. Il conduit toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane française, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité auprès d'industriels indépendants.

AUPLATA est également présent en Côte d'Ivoire depuis 2015 à travers sa filiale à 50 % OMCI (OSEAD MINING COTE D'IVOIRE). Les deux projets miniers principaux étant, Mont Goma et Adzopé ainsi qu'un patrimoine minier au Cameroun (184 autorisations d'exploitation de 1 ha chacune, et un permis de recherche d'une superficie de 500 km²).

Au cours de l'exercice 2018, AUPLATA a ouvert son capital social au profit de Brexia Gold Plata Peru (BGPP) et a fait l'objet d'un changement de gouvernance dans la perspective d'un changement de contrôle au profit de Brexia International, actionnaire majoritaire de BGPP, approuvé sous conditions suspensives par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 novembre 2018 et réalisé en février 2019 au profit du fonds Tribeca Natural Resources, actionnaire unique de Brexia International. La nouvelle direction installée depuis le 19 novembre 2018 a redéfini la stratégie du groupe et son modèle économique en décidant de regrouper, consolider et déployer les actifs miniers constitués tant des titres en eux-mêmes que de l'outil industriel. Considérant ces évolutions majeures, le Groupe a revu ses principes comptables relatifs à ses actifs miniers qui sont désormais enregistrés au coût amorti et plus à la juste valeur. Ce changement de méthode comptable est détaillé au paragraphe 2.4.1.

AUPLATA exploitera dès 2019 en propre l'extraction de l'or par le procédé de lixiviation au charbon actif grâce à la finalisation de la construction et la mise en production de l'usine installée sur le site de Dieu Merci situé sur la commune de Saint-Elie.

AUPLATA continue à étudier des partenariats avec des acteurs majeurs. Le Groupe a renforcé ses positions dans les métaux précieux (Argent) et autres métaux (Zinc et Plomb) par un investissement indirect significatif au sein de la société Compagnie Minière de Touissit par l'acquisition en 2018 de 26,5% des titres du fonds luxembourgeois OSEAD lequel détient indirectement 37,04% de la Compagnie Minière de Touissit. En 2019, AUPLATA a augmenté cet investissement de 23,5 % pour le porter à l'heure actuelle à 50% du fonds luxembourgeois OSEAD.

Tout au long de l'exercice 2018 AUPLATA a eu recours tant à un financement dit convertible qu'à des augmentations de capital par apport en numéraire, la trésorerie ayant été utilisée pour la finalisation de la construction de l'usine de Dieu Merci et également pour financer les investissements au sein du fonds OSEAD mentionné ci-dessus.

Les comptes consolidés du Groupe AUPLATA (le « Groupe ») établis selon les normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 9 mai 2019.

L'exercice couvre une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

1.1 Activité

1.1.1 Production

1.1.1.1 Production d'or de l'exercice

Depuis l'exercice 2017, la production d'or a été fortement réduite en 2018, la revue du portefeuille de sous-traitants miniers ayant conduit le Groupe à ne retenir qu'un nombre limité de partenaires pour l'exploitation alluvionnaire pour finalement finir avec un seul sous-traitant s'est arrêté le 17 décembre 2018.

Sur l'ensemble de l'année 2018, la production d'or s'élève à 21 kg contre 111 kg d'or en 2017, ce qui s'est traduit par une vente nette de 674 k€ en 2018. Cette production provient exclusivement de sous-traitance minière, issue de l'exploitation alluvionnaire.

Dans ce contexte les ventes d'or affiné sont en retrait et s'élèvent à 20 kg en 2018 contre 104 kg en 2017.



1.1.1.2 Construction de l'usine de lixiviation de Dieu Merci

À la suite de l'obtention des autorisations administratives en 2015 sur le site de Dieu Merci et à la décision du conseil d'administration d'AUPLATA de 2016, AUPLATA a entrepris la construction de l'usine de lixiviation afin de traiter les rejets issus du traitement gravimétrique et stocké sur le site de Dieu Merci.

La société d'ingénierie minière SGS Bateman, filiale sud-africaine du groupe international SGS, a réalisé le montage en 2018 de l'usine modulaire de lixiviation assistée de sous-traitants locaux, cette réalisation s'est achevée en décembre 2018 excepté le montage de la ligne de broyage et de l'élution qui sont en cours de fabrication au Pérou et qui ont été installées au premier trimestre 2019.

Suite à la prise de contrôle le 19 novembre 2018, une seconde expertise de l'usine a indiqué une incohérence majeure quant à l'utilisation du système d'élution pilote et l'absence du système de broyage à boulet. Aussi il a fallu reconsidérer la fabrication de ces modules et de leurs montages dans l'usine ce qui a eu pour conséquence un retard considérable du démarrage de l'usine qui sera finalement mise en service au deuxième trimestre 2019.

1.1.2 Accords de partenariats stratégiques

Les accords de partenariats stratégiques ne concernent plus que les permis ARMINA (Iracoubo Sud et Bon Espoir) en partenariat avec la société NEWMONT depuis 2014 et la société SMYD (Dorlin) en partenariat avec la société minière REUNION GOLD Corp. RGD-TSX V dont l'accord a été signé le 07 février 2017.

- Le PER Iracoubo Sud a été renouvelé au quatrième trimestre 2017. Concernant Bon Espoir, une demande de concession a été déposée en octobre 2016. L'Enquête Publique aura lieu en mai 2018.
- Le permis minier de Dorlin est situé dans le centre ouest de la Guyane française, à 56 km à l'est de Maripasoula et à 190 km au sud-ouest de Cayenne. Une demande de renouvellement du PEX d'une superficie de 84 km² est en cours d'instruction. L'accord conclu entre AUPLATA et REUNION GOLD octroie à ce dernier une option d'achat d'une durée de 5 ans lui permettant d'acquérir 75% du titre minier de Dorlin, AUPLATA conservant les 25% restant. L'option est soumise à certaines conditions suspensives, notamment le renouvellement du permis de projet Dorlin et la réalisation par REUNION GOLD des due diligences techniques et juridiques sur le projet. L'option sera valable pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle toutes les conditions suspensives sont remplies. Pour exercer l'option d'acquérir une participation de 75% dans le projet Dorlin, REUNION GOLD devra compléter et livrer une étude de faisabilité auprès de la filiale du groupe SMYD dans un délai de quatre ans et six mois à compter du début de la période d'option. Pour maintenir cette option, REUNION GOLD doit dépenser au moins 3 millions de dollars US au cours des trois premières années, ce qui a été réalisé puisqu'au 31 décembre 2018, les dépenses d'exploration de REUNION GOLD se sont élevées à 3.638.390 €. REUNION GOLD n'a pas encore exercé son option. Une fois l'option exercée, SMYD devra choisir entre le maintien d'une participation de 25% («PI») ou d'un bénéfice net («NPI») de 5%. Si SMYD choisit un PI de 25%, REUNION GOLD aura la possibilité d'acquérir un PI supplémentaire de 5% auprès de SMYD pour une contrepartie basée sur la VAN (Valeur Actuelle Nette) établie par l'étude de faisabilité. Un avenant à l'option d'achat du projet Dorlin a été signé le 3 septembre 2018, supprimant la date Butoir du 31 décembre 2018 et prolongé jusqu'à la date du 31 décembre 2019.

Le 7 septembre 2018, une lettre de fin d'accord du « Farm in » entre Newcrest et OCMI a été signée mettant fin à tout partenariat entre les sociétés sur le projet Mont Goma. Désormais AUPLATA à travers OSEAD bénéficie des résultats des travaux de recherche réalisés par Newcrest particulièrement les résultats de la campagne de forages et poursuivra seule les travaux d'exploration.

Par ailleurs, AUPLATA a signé en décembre 2018, un partenariat avec deux entreprises spécialisées dans l'exploration de gisements de métaux précieux et stratégiques (or, cobalt, colomboantalite, cuivre, palladium, lithium) en République Démocratique du Congo et au Mali. Selon les termes de l'accord, AUPLATA mettra à la disposition de ce partenariat ses moyens techniques afin d'étudier et d'interpréter les rapports d'explorations géologiques des gisements découverts sur certaines concessions et permis d'exploitation situés en République Démocratique du Congo, et au Mali. L'information technique sur les premiers carrés miniers a été reçue et sera prochainement analysée. AUPLATA en cas de résultats favorables aura un droit préférentiel sur l'exploitation de ces concessions. Ce partenariat s'inscrit dans la nouvelle stratégie d'AUPLATA qui cherche à élargir son portefeuille d'actifs miniers afin d'assurer l'approvisionnement en métaux précieux et stratégiques.



1.1.3 Opérations de croissance externe

1.1.3.1 OMM / OSEAD Fund

Dans le cadre de la décision stratégique d'AUPLATA de renforcer sa position dans les métaux précieux, le Groupe a investi en septembre 2017 au sein de la société Osead Mining Maroc (OMM), qui détient 37,04 % de la Compagnie Minière de Toussit (CMT), société cotée à la bourse de Casablanca, leader au Maroc dans la production de concentrés de plomberie argentifère de haute qualité.

Au 1er janvier 2018, AUPLATA était propriétaire de 25.812 actions d'OMM, pour un prix d'acquisition de 4 M€ représentant 4,82% du capital d'OMM, à cette acquisition était associée, dès lors qu'AUPLATA détenait au moins 5% du capital d'OMM, une option d'achat pour l'acquisition progressive de 100% du capital d'OMM pour un prix total d'acquisition de 82,9 M€.

Depuis, AUPLATA a partagé son option d'achat avec ÉLÉMENT ASA à hauteur de 50 % du capital d'OMM et a substitué, son option d'achat portant sur 50 % des actions OMM par une option d'achat portant sur 50 % des parts de la structure holding luxembourgeoise d'OMM (le Fonds OSEAD), ramenant le prix total d'acquisition pour 50 % des parts du fonds OSEAD à 30 M€ au lieu de 41,45 M€, suite à une réduction de prix d'une part et à la prise en compte de la dette du fonds d'autre part.

La variation de la valeur de l'option portant sur les 23,5% restant au 31 décembre 2018 n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation en OCI, en effet, suite à notre analyse la variation de la valeur de cette option n'est pas significative.

Au 31 décembre 2018, AUPLATA détenait 2.650 parts du Fonds OSEAD, soit 26.50 % du Fonds OSEAD, lequel détient indirectement 37,04 % du capital de CMT. Le coût de cet investissement se décompose de la manière suivante :

- À l'investissement initial de 4 M€ relatif à l'acquisition des 25.812 actions OMM représentant 4,82 % du capital d'OMM, s'est substituée l'acquisition en juin 2018 de 770 parts du Fonds OSEAD, représentant 7,7 % des parts du Fonds OSEAD pour un montant total de 4,62 M€ (770 parts à 6.000 €/part). Le complément de prix de 620 k€ a été versé en juillet 2018.
- AUPLATA a versé un montant de 6,3 M€ au cours du premier semestre 2018, au titre du paiement du prix d'acquisition de 1.050 parts du Fonds OSEAD.
- Suite à la réalisation par AUPLATA des augmentations de capital souscrites par BGPP d'un montant de 0,5 M€ et d'un montant de 4,5 M€ intervenues respectivement les 11 et 19 juillet 2018, AUPLATA a complété son investissement par l'acquisition de 830 parts pour un montant de 4,98 M€, versé en juillet 2018.

Sur 2019, AUPLATA a poursuivi ses investissements dans le fonds OSEAD et ainsi marque sa stratégie de renforcer ses activités dans les métaux précieux (argent) et d'autres métaux (plomb, zinc) et bénéficie indirectement de la politique de distribution de dividendes de la Compagnie Minière de Toussit :

- Suite à la réalisation par AUPLATA de l'augmentation de capital souscrite par BGPP d'un montant de 10,5 M€ intervenue le 25 février 2019, AUPLATA a acquis en date du 4 mars 2019, une participation complémentaire de 2.350 parts du Fonds OSEAD, en payant un montant de 8,01 M€.
- Au 4 mars 2019, AUPLATA détient 50 % du Fonds OSEAD et reste devoir au titre de l'acquisition de cette participation, une somme égale à 6,09 M€ à payer au 30 septembre 2019.

Le tableau ci-après résume l'évolution des investissements dans le fonds OSEAD qui détient 37,04% de CMT

| Date | Investissement | Titres détenus | % Détenu | Option d'acquisition | Reste à acquérir/Reste à payer |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------|------------------------------------|---------------------------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2018 | 4 M€ | OMM | 4,82% | Oui sur 100% des parts d'OMM | 78,9 M€ sur un total de 82,9 M€ |
| Au 30 juin 2018 | 10,3 M€ | Osead Fund | 18,20% | Oui sur 50% des parts d'Osead Fund | 19,7 M€ sur un total de 30 M€ |
| Au 31 décembre 2018 | 15,9 M€ | Osead Fund | 26,50 % | Oui sur 50% des parts d'Osead Fund | 14,1 M€ sur un total de 30 M€ |



| | | | | | |
|----------------|----------|------------|---------|----------------------------|-------------------------------|
| Au 4 mars 2019 | 23,91 M€ | Osead Fund | 50,00 % | Option intégralement levée | 6,09 M€ sur un total de 30 M€ |
|----------------|----------|------------|---------|----------------------------|-------------------------------|

Element ASA avait conclu en août 2018 une option d'acquisition sur les autres 50 % des parts du Fonds OSEAD.

Dans le cadre de cette option, Element ASA a acquis 3,96 % des parts du Fonds OSEAD.

Aux termes d'un communiqué de presse publié le 31 mars 2019, Element ASA a annoncé (i) renoncer à exercer son option pour acquérir indirectement CMT et (ii) chercher à vendre sa participation à terme.

AUPLATA négocie l'acquisition des autres 50% dans le but d'acquérir 100% des parts du Fonds OSEAD de telle sorte qu'AUPLATA puisse obtenir une détention indirecte de 37.04% au sein de CMT.

La gestion du Fonds OSEAD est assurée par la seule société de management OSEAD GESTION SA au sein de laquelle AUPLATA ne détient à la date des présentes aucune participation ; en conséquence AUPLATA n'exerce aucune influence, contrôle ou direction sur la gestion du Fonds OSEAD.

1.1.3.2 ÉLÉMENT ASA

ELEMENT ASA (OSE: ELE / ISIN NO 0003055808), est une société norvégienne d'investissement dans le secteur minier et cotée à la Bourse d'Oslo. Elle détient une participation dans un projet minier aux Philippines (Nickel) et dans une mine en exploitation au Canada (Magnétite).

En avril 2018, AUPLATA a acquis, pour un montant de 4,9 M€, 9 600 000 actions qui représentait 14% du capital d'ELEMENT ASA, ce qui faisait d'AUPLATA le principal actionnaire.

Au 31 décembre 2018, AUPLATA a réduit son exposition dans ELEMENT ASA à 7.500.000 titres compte tenu de la vente de 2.100.000 titres pour un prix de cession de 563 k€.

Suite à des annonces faites par la société Element ASA les 16 et 24 avril 2019, depuis le 25 avril 2019, il a été décidé un regroupement d'actions à raison de 20 actions anciennes pour 1 nouvelle et le nominal de l'action a été fixé à 1,60 NOK. De ce fait la participation d'AUPLATA dans Element ASA depuis le 25 avril 2019 a été ramenée de 7.500.000 titres à 375.000 titres et sa participation, du fait notamment d'une augmentation de capital réservée et du rachat d'actions par la société, s'élève à la date des présentes à 4,87 % du capital ; AUPLATA restant le premier actionnaire d'Element ASA.

La valeur comptable des titres a été adaptée au cours de clôture et représente 450 k€.

1.2 Financement et Évolution du capital

1.2.1 Évolution du capital

Les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à :

- 52.810 k€ par conversion d'OCA et d'ODIRNANE, ayant conduit à l'émission de 348.642.821 actions d'une valeur nominale de 0,14 € et de 50.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,08 €,
- 5.000 k€ par apports en numéraire, dont des augmentations de capital réservées à Brexia Gold Plata Peru (BGPP) d'un montant global de 5.000 k€ libérées en espèces, ayant conduit à l'émission de 35.714.285 actions d'une valeur nominale de 0,14 €
- 16.593 k€ d'augmentations de capital réservées à European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO ») libérées par compensation de créances, ayant conduit à l'émission de 90.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,14 € et de 49.917.687 actions d'une valeur nominale de 0,08 €.

AUPLATA a procédé une réduction de capital motivée par les pertes suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2018 aux termes de la 3ème résolution. Dans ce cadre le Conseil d'administration du 1er octobre 2018, a décidé de réduire le capital social d'un montant de 34 651 755,42 € pour le ramener de 80 854 095,98 € à 46 202 340,56 €, (i) par imputation des pertes constatées dans les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dûment approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2018 et (ii) par imputation des pertes de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2018, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de quatorze centimes (0,14) d'euro à huit centimes (0,08) d'euro. (cf. note 4.9)



2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

En application des règlements européens, les états financiers du Groupe sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2018 (IAS/IFRS).

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

2.2 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable, y compris les sociétés étrangères, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote et que le groupe possède une influence sur la gestion de l'entité.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de celles-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes établis au 31 décembre 2018.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en Note 12 de l'Annexe aux comptes consolidés.

2.3 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2018 et à l'exception du changement de méthode comptable prévue par l'IAS 8 portant sur l'enregistrement comptable des titres miniers tels que détaillés au paragraphe 2.4.1.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 :

- ✓ IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients », ainsi que des amendements à IFRS 15. Cette norme remplace IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires », ainsi que toutes les interprétations qui s'y rattachent. La norme IFRS 15 s'applique à l'ensemble des produits liés à des contrats conclus avec des clients, sauf si de tels contrats devaient être couverts par d'autres normes dédiées ;
- ✓ IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- ✓ Processus d'améliorations annuelles des IFRS : cycle 2014-2016 ;
- ✓ Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- ✓ Amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement » ;
- ✓ IFRIC 22 « Paiements d'avance sur transactions en devises ».

Ces publications n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne et non appliqués par anticipation :

- ✓ Amendement à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé » ;
- ✓ IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines » ;
- ✓ IFRS 16 « Contrats de location ».

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne :

- ✓ Processus d'améliorations annuelles des IFRS : cycle 2015-2017 ;
- ✓ Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- ✓ Amendements à IAS 28 « Intérêts long-terme dans les entreprises associées et coentreprises » ;
- ✓ Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime » ;
- ✓ Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de significatif ».



Le Groupe étudie actuellement la mise en œuvre de ces nouvelles normes et leur incidence sur les comptes consolidés, dont IFRS16 qui exige la traduction au bilan des contrats de location simple.

2.4 Comparabilité

2.4.1 Changement de méthode comptable

À la suite du changement de gouvernance intervenu le 19 novembre 2018 en vue de la prise de contrôle réalisée en février 2019, la stratégie d'AUPLATA a rapidement été redéfinie.

La stratégie du groupe est de conserver, consolider et exploiter les actifs miniers qu'il détient et de présenter à court terme un groupe minier polymétallique capable d'offrir une large palette de minerais (Or, Argent, Zinc, Plomb, etc.).

Cette stratégie porte tant sur l'exploration intensive des titres en portefeuille menant par la suite à la validation des ressources en réserves (NI-43101) que sur l'exploitation en interne des gisements. Cela commence dès 2019, par l'achèvement et la mise en exploitation d'une usine modulaire installée sur le titre minier Dieu Merci.

L'évolution d'AUPLATA en 2019 est importante, et ce grâce à l'apport de 100% des titres représentant le capital de la société minière de droit péruvien Brexia Gold Plata Peru. Cet apport confère à AUPLATA la détention d'une filiale minière possédant non seulement des titres miniers de qualité et un outil industriel de premier plan, mais aussi des talents en géologie et en ingénierie minière.

L'augmentation de l'investissement dans le fonds OSEAD détenant une participation dans la Compagnie Minière de Touissit participe à cette stratégie de groupe d'étendre l'offre de minerais, mais aussi la taille du groupe.

L'ensemble des opérations réalisées depuis le changement de contrôle confirme la stratégie du groupe et sa volonté de consolider ses actifs miniers.

Il a également été décidé de rationaliser les filiales détenues par AUPLATA, en procédant à un Transfert Universel du Patrimoine (dissolution sans liquidation) de la société AGP (détenue à 100% par Auplata) au sein d'AUPLATA. Cette opération est en cours de réalisation et sera d'un point de vue comptable et fiscal rétroactive au 1^{er} janvier 2019.

Eu égard à son évolution à moyen terme, le Groupe peut dès aujourd'hui être considéré comme une "junior minière" d'exploitation et d'exploration.

Dans ce cadre, afin d'améliorer et l'information financière et la comparabilité des états financiers du Groupe avec le secteur, suivant l'avis de son Comité d'audit et sur décision de son Conseil d'administration, AUPLATA a décidé un changement de méthode comptable. Ce changement de méthode porte sur la valorisation des actifs miniers qui sont désormais enregistrés au coût amorti.

En conséquence, AUPLATA présente au 31 décembre 2018 ses actifs miniers au coût amorti, à savoir la valeur d'acquisition déduction faite des amortissements et tests de dépréciation. L'enregistrement comptable au coût amorti fait référence aux normes IAS 16 et IFRS 6.

Ce changement de méthode au sens de l'IAS 8 étant rétrospectif, les états financiers 2017 ont fait l'objet d'une correction (31.12.17 retraité) afin de présenter les actifs miniers à la valeur du coût amorti. L'impact net se chiffre à 35,3 M€ (voir détail § 2.4.3)

Pour rappel au 31 décembre 2017, le Groupe avait décidé d'opter pour le modèle de la réévaluation pour ses actifs miniers situés sur les sites de Dieu Merci, Yaou et Dorlin. La valeur d'expertise retenue pour l'établissement des comptes consolidés était de 80,6 M correspondant à la moyenne des évaluations de l'expert.

| EN M€ | Valeur D'expertise (expertise Dec. 2017) | | |
|-----------------------|--|-------------|-------------|
| | Min | Max | Moy |
| <i>Actifs Miniers</i> | | | |
| Dieu Merci | 10.9 | 13.6 | 12.3 |
| Yaou | 44.3 | 51.3 | 47.8 |
| Dorlin | 17.3 | 23.8 | 20.6 |
| Total | 72.5 | 88.7 | 80.6 |

L'impact de la réévaluation au 31 décembre 2017 avait été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres. Les impacts dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 avaient été les suivants :



| | Valeur nette comptable au coût amorti avant application du modèle de la réévaluation | Ecart de réévaluation comptabilisé en capitaux propres | Valeur nette comptable après réévaluation |
|---|--|--|---|
| Dieu Meret | 711 | 2 470 | 3 181 |
| Yaou | 6 819 | 40 981 | 47 800 |
| Dorlin | 7 900 | 12 650 | 20 550 |
| Total titres miniers | 15 430 | 56 101 | 71 531 |
| Option d'achat 75% Dorlin par Reunion Gold (1) | - | (15 413) | (15 413) |
| Total titres miniers & option Reunion Gold | 15 430 | 40 689 | 56 119 |
| Impôts différés passif | | (11 393) | (11 393) |
| Reconnaissance d'Impôts différés passif | | 5 976 | 5 976 |
| Impact net d'impôt | | 35 272 | 50 703 |

(1) cf. note 4.14 – RA 2017

2.4.2 Correction d'erreur de l'exercice 2017

Au cours de l'exercice 2018 et lors de l'établissement des comptes semestriels au 30 juin 2018, il a été constaté que des informations disponibles au cours de la clôture antérieure n'avaient pas été prises en compte dans l'estimation de la production immobilisée activée au 31 décembre 2017.

Cette anomalie répond à la définition d'une erreur au sens de la norme IAS 8 ; en effet elle résulte de la non-utilisation d'information fiable :

- qui était disponible lorsque la publication des états financiers de ces périodes ; et
- dont il pouvait être raisonnablement attendu que ces informations soient obtenues et prises en compte pour la préparation et la présentation des états financiers.

La correction enregistrée permet de reconnaître un montant d'actifs corporels de 739 k€ se composant de 317 k€ (facture du fournisseur Batemann immobilisées) et de 422 k€ de production immobilisée.

2.4.3 Impacts sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 suite au changement de méthode et à la correction d'erreur

Le changement de méthode ainsi que la correction d'erreur détectée et corrigée ont les impacts suivants sur les comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2017 :



| <i>En K€</i> | 31/12/2017 publié | Corre ction d'erre ur de l'ex erc ice 2017 | 31/12/2017 corr igé | Change ment de métho de | 31/12/2017 Re traité |
|---|----------------------|---|------------------------|----------------------------|-------------------------|
| ACTIF | | | | | |
| Actifs non courants | 91 338 | 739 | 92 077 | (56 101) | 35 976 |
| Écarts d'acquisition | 0 | | 0 | | 0 |
| Immobilisations incorporelles | 1305 | | 1305 | | 1305 |
| Immobilisations corporelles | 85 857 | 739 | 86 596 | (56 101) | 30 495 |
| Immeubles de placement | | | | | |
| Actifs financiers : prêts et créances | 175 | | 175 | | 175 |
| Investissements financiers | 4 001 | | 4 001 | | 4 001 |
| Titres mis en équivalence | | | | | |
| Actifs courants | 19 858 | | 19 858 | | 19 858 |
| Total de l'actif | 111 196 | 739 | 111 935 | (56 101) | 55 834 |
| PASSIF | | | | | |
| | 31/12/2017 publié | Corre ction d'erre ur de l'ex erc ice 2017 | 31/12/2017 corr igé | Change ment de métho de | 31/12/2017 Re traité |
| Capitaux propres (part du Groupe) | 65 728 | 739 | 66 467 | (35 271) | 31 196 |
| Capital | 14 444 | | 14 444 | | 14 444 |
| Primes | 92 | | 92 | | 92 |
| Gains et pertes enregistrés en capitaux propres | 35 296 | | 35 296 | (35 271) | 25 |
| Réserves et résultat consolidés | 15 896 | 739 | 16 635 | | 16 635 |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | (116) | | (116) | | (116) |
| Passifs non courants | 30 825 | | 30 825 | (20 830) | 9 995 |
| Provisions | 1 853 | | 1 853 | | 1 853 |
| Emprunts dettes financières à plus d'un an | 4 336 | | 4 336 | | 4 336 |
| Impôts différés | 7 724 | | 7 724 | (5 417) | 2 307 |
| Autres passifs non courants | 16 913 | | 16 913 | (15 413) | 1 500 |
| Passifs courants | 14 759 | | 14 759 | | 14 759 |
| Total du passif et des capitaux propres | 111 196 | 739 | 111 935 | (56 101) | 55 834 |

Résultat consolidé de l'exercice 2017 :



| <i>En K€</i> | 31/12/2017 publié | Corre c tion d'e rre ur | 31/12/2017 co rrig é |
|--|----------------------|----------------------------|-------------------------|
| Chiffre d'affaires | 4 973 | | 4 973 |
| Achats et services | (11 244) | 682 | (10 562) |
| Charges de personnel | (248) | 57 | (191) |
| Impôts et taxes | (354) | | (354) |
| Dotations aux amortissements et provisions | (2 013) | | (2 013) |
| Autres produits et charges d'exploitation | (374) | | (374) |
| Résultat opérationnel courant | (9 260) | 739 | (8 521) |
| Résultat opérationnel | (11 191) | 739 | (10 452) |
| Résultat courant | (11 880) | 739 | (11 141) |
| Résultat après impôts des activités poursuivies | (12 108) | 739 | (11 369) |
| Résultat net | (12 140) | 739 | (11 401) |
| dont part du Groupe | (12 093) | 739 | (11 354) |
| dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle | (47) | | (47) |

État des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2017 :

Ces corrections d'erreurs ont un impact sur le résultat net et le décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie consolidés. Aucune autre ligne de flux de trésorerie n'est impactée par cette correction d'erreur sur l'exercice antérieur.

2.4.4 Activités non poursuivies

Comme mentionné en note 4.10, l'entité Armina est présentée en tant qu'activité non poursuivie à partir des comptes annuels 2015.

Conformément à IFRS 5, les actifs destinés à la vente et les passifs correspondants sont présentés séparément des autres actifs et passifs sur des lignes spécifiques du bilan au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017.

Le résultat net des activités non poursuivies réalisé sur les exercices 2017 et 2018 sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités non poursuivies ».

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des postes pour lesquels les normes IFRS requièrent une évaluation à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations, retient certaines hypothèses et s'appuie sur l'appréciation des géologues experts pour l'estimation des ressources minières qui ont une incidence sur les montants d'actifs (principalement les droits miniers inscrits en immobilisations incorporelles) et de passifs (principalement les provisions pour remise en état des sites) inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation :

- de la valeur recouvrable des actifs incorporels et des actifs d'impôts différés ;
- de la valeur recouvrable des actifs miniers ;
- des provisions pour risques et charges ;
- des provisions pour remise en état des sites ;
- de l'option octroyée à REUNION GOLD.



2.5.1 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à un ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existantes à la date de clôture.

2.5.2 Résultat par action

Le Groupe présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action prend en compte tous les instruments ayant un effet dilutif accordé par le Groupe.

2.5.3 Produits et charges non récurrents

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat régulier du Groupe.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « produits et charges non récurrents » afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la Note 4.20.

Ils comprennent essentiellement :

- Les résultats de cession de filiales ou de participations financières
- Des provisions pour litiges significatifs et non récurrents
- Les autres produits ou charges significatifs liés à des événements inhabituels ou exceptionnels qui pourraient influencer l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe
- Les coûts de fermeture de sites
- La dépréciation des comptes courants des coentreprises.

2.5.4 Regroupement d'entreprises

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la « méthode de l'acquisition » aux regroupements d'entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition (« Goodwill ») représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) moins le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, le Groupe serait notamment amené à valoriser sur la base d'un rapport d'expert indépendant les titres miniers et à reconnaître ces éléments en actifs et/ou droits miniers pour leur juste valeur. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels obtenus.

Le Groupe enregistre, en autres charges opérationnelles, les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés directement en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en cas de prise de contrôle. Dans le cas d'une acquisition complémentaire permettant d'obtenir le contrôle conjoint d'une société précédemment sous influence notable, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue est comptabilisé en capitaux propres.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 27 révisée, les rachats de minoritaires dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts à des minoritaires sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables à la société mère de la différence entre le coût d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture, mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, conformément à la méthodologie décrite ci-après. Une telle dépréciation n'est pas réversible.



2.5.5 Pertes de valeur

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture, mais également à tout moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

2.5.6 Immobilisations incorporelles

2.5.6.1 Frais de recherche

Les frais de recherche concernent principalement les procédés d'extraction et les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources aurifères. Ils sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, les dépenses d'exploration c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant.

Les frais de recherche minière sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

2.5.6.2 Droits miniers

Les droits miniers correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'État permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier.

Ils sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production.

La qualification et la quantification des ressources minières du Groupe s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe, selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources ont été évaluées par un expert indépendant selon la méthode de marché (recherche de comparables). Cette méthode consiste à analyser des transactions de titres miniers comparables à ceux détenus afin d'en déduire un multiple qui appliqué aux ressources de la Société, donne leur valeur de marché.

Dans les rapports des géologues experts, les ressources sont appréciées en considérant l'usage d'une technologie de traitement au cyanure, dont le rendement est compris entre 90% et 95%, soit une valeur moyenne de 92,5%. Pour valoriser les droits miniers du Groupe, il a donc été procédé à un ajustement lié au rendement attendu de la technologie d'exploitation employée à la date d'évaluation par le Groupe selon la formule suivante :

$$\text{Valeur} = \text{Ressources} \times \text{Rendement ajusté} \times \text{Multiple}$$

Où Ressources = ressources mentionnées dans les rapports des géologues

Rendement ajusté = rendement attendu du processus d'extraction / 92,5%

Les droits miniers détenus par la société ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (« ARMINA ») acquise en 2010 ont été évalués à leur juste valeur selon cette méthode. À la date d'acquisition de la société ARMINA, le Groupe a considéré que ses recherches visant à développer un procédé de traitement chimique alternatif au cyanure, le thiosulfate, étaient suffisamment avancées pour appliquer le rendement attendu du processus d'extraction associé à ce procédé. Il a été considéré que tout acteur de marché qui aurait acquis ces droits miniers aurait développé une technologie similaire afin d'augmenter le rendement d'extraction. Le taux de rendement attendu repris, après une décote de prudence sur les observations faites sur le site pilote, est de 60%. Le rendement ajusté auquel a été valorisé ces droits miniers est donc de 60%/92,5%, soit 65%.

Les droits miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.



2.5.6.3 Pertes de valeur

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.5.7 Actifs miniers

2.5.7.1 Évaluation

Les actifs miniers correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements aurifères octroyés par l'État. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers correspondent en substance à des actifs corporels.

Les actifs miniers sont évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au 1^{er} janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant. Comme pour les droits miniers, la qualification et la quantification des ressources s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources ont été évaluées par l'expert indépendant. Le taux de rendement ajusté utilisé pour valoriser ces actifs était de 31%, correspondant au taux de rendement moyen de la technologie de gravimétrie, procédé d'extraction utilisé à cette date pour exploiter ces actifs, soit 29%, pondéré par le taux de rendement moyen de 92,5% de la cyanuration utilisé dans les rapports des géologues experts.

Les actifs miniers enregistrés au coût d'acquisition et sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation, dite Life of Mine (LOM).

2.5.7.2 Pertes de valeur

Les actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.5.8 Immobilisations corporelles hors actifs miniers

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

| | |
|---|------------|
| ▪ Constructions et agencements | 3 à 7 ans |
| ▪ Installations techniques, matériels et outillages | 3 à 10 ans |
| ▪ Agencements divers | 5 à 7 ans |
| ▪ Mobilier et matériel de bureau | 3 à 10 ans |

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits d'exploitation. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances. En particulier, le plan d'amortissement des investissements du site d'Élysée a été revu afin de correspondre à la durée du contrat d'amodiation permettant l'exploitation du site, le contrat prenant fin le 31 décembre 2018.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.



Les immobilisations corporelles hors actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

2.5.9 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.5.10 Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.5.11 Actifs financiers

En application d'IFRS 9 – Instruments financiers, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- **les actifs financiers évalués au coût amorti** : instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites en note 2.5.13.

- **les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI)** : Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs.

Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat. Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en JVOCI a été retenue (choix généralement retenu par le Groupe). Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

- **les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL)** : sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que



les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

2.5.12 Stocks, encours et reconnaissance des revenus

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le Groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le Groupe.

2.5.13 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

2.5.14 Écarts de conversion – Risques de change

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.5.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur des comptes à terme sont enregistrés dans les produits financiers.

2.5.16 Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers antérieur à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

2.5.17 Provision pour remise en état des sites

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié (actif de démantèlement), et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.



Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés conformément aux normes IFRS à un taux sans risque avant impôt, mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

Les variations de l'évaluation d'un passif existant relatif au démantèlement ou à la remise en état qui résultent des variations de l'échéancier ou du montant estimé des sorties de trésorerie représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation, ou une variation du taux d'actualisation ou d'inflation, sont ajoutées ou déduites du coût de l'actif lié dans la période courante ; le montant déduit du coût de l'actif ne doit pas excéder sa valeur comptable. Si une diminution du passif excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

Un premier adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces dispositions concernant les variations de tels passifs qui se sont produites avant la date de transition aux IFRS.

Le coût de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

2.5.18 Impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) et plus largement les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsque leur réalisation est probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

2.5.19 Actions propres

Aucune action propre n'est détenue à la clôture de l'exercice.

2.5.20 Paiement en actions

2.5.20.1 Bons de souscription d'actions

- **BSA-2015**

En date du 30 juin 2015, la société AUPLATA a émis 2.486.020 bons de souscription d'actions (« BSA-2015 ») dont 1.638.345 ont été souscrits, par le Président Directeur Général Jean-François Fourt, à hauteur de 960 620 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué Nagib Beydoun à hauteur de 301.205 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué et administrateur Didier Tamagno, à hauteur de 188 260 BSA-2015 et par Arié Flack consultant du Groupe AUPLATA à hauteur de 188 260 BSA-2015.

L'exercice d'un BSA-2015 donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,42 €, l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 € sur une période 15 jours de bourse consécutifs.

Au 31 décembre 2018, il ne reste aucun BSA-2015 en vigueur à la suite de la cessation d'activité exercée au bénéfice d'AUPLATA par Didier Tamagno et Arié Flack (CFL Partners) et de la non exerçabilité des BSA-2015 à la date de cette cessation d'activité.

- **BSA Bracknor**

Le contrat de financement par OCABSA conclu avec Bracknor le 13 avril 2017 a été résilié le 29 septembre 2017 avec effet à l'issue de la conversion de la 6^{ème} tranche d'OCABSA émise le 31 août 2017.

Au 1^{er} janvier 2018, 262 obligations convertibles (OCA) émises au titre du financement Bracknor étaient encore en circulation.



La résiliation du contrat Bracknor s'est traduite par (i) le rachat par AUPLATA en janvier 2018 des 262 OCA au prix de 1,456 M€ déterminé par l'addition de la valeur nominale des obligations et d'une indemnité de résiliation et par (ii) le rachat par AUPLATA en octobre 2017 de la moitié des BSA1 et des BSA2 détenus par Bracknor avec une option d'achat pour les autres 50% jusqu'au 31 août 2018 à un prix de 700 k€.

Les 262 OCA rachetées par AUPLATA ont ensuite été cédées à EHGO pour leur montant nominal soit 1,31 M€ et les 2.896.761 BSA1 et 506.500 BSA2 rachetés par AUPLATA ont été annulés.

En ce qui concerne les autres 2.896.761 BSA1 et 506.500 BSA2 détenus par Bracknor, AUPLATA n'a pas levé au 31 août 2018 son option d'achat et a dû payer à Bracknor une indemnité de 70 k€.

Au 31 décembre 2018, Bracknor reste titulaire de 2.896.761 BSA et de 506.500 BSA2, dont les conditions d'exercice sont décrites au point 4.9.3.

- **BSA EHGO**

Le financement EHGO a donné lieu à l'émission de 58 333 333 BSA 1 au prix d'exercice de 0,30 € et 58 333 333 BSA 2 au prix d'exercice de 0,30 € au profit d'EHGO dont les conditions d'exercice sont décrites au point 4.9.4.

2.5.21 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Conformément aux normes IAS 12 - *Impôts sur le résultat* et IAS 20 - *Subventions publiques*, les crédits d'impôt recherche sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

2.5.22 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

2.5.23 Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les provisions (ou actifs) comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence à la moyenne sur 5 ans des taux sans risque.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est fournie en Note 12 de l'Annexe.



4 NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles – 31/12/17 (retraité)

| En K€ | 31/12/2018 | | 31/12/2017 | |
|--|----------------|-----------------------------------|----------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Amortissements / pertes de valeur | Valeurs nettes | Valeurs Nettes |
| Frais de recherche | 1 517 | (335) | 1 182 | 1 303 |
| Droits miniers | 2 | (1) | 1 | |
| Autres immobilisations incorporelles | 60 | (20) | 40 | |
| Total immobilisations incorporelles | 1 579 | (356) | 1 223 | 1 303 |
| Actifs miniers | 17 140 | (1 949) | 15 190 | 15 430 |
| Terrains | 1 117 | (917) | 200 | 208 |
| Constructions | 14 048 | (12 744) | 1 304 | 2 915 |
| Installations techniques, matériels et outillages indu | 12 877 | (11 488) | 1 389 | 725 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 637 | (1 053) | 583 | 385 |
| Immobilisations corporelles en cours | 21 284 | (452) | 20 832 | 10 832 |
| Avances et acomptes | 642 | | 642 | |
| Total immobilisations corporelles | 68 745 | (28 604) | 40 141 | 30 495 |

4.1.1.1 Droits miniers

Les droits miniers comptabilisés par le Groupe correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'état permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier

Les droits miniers sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au premier janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Les droits miniers relatifs au titre minier Bon Espoir ont été évalués à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de la société ARMINA sur la base d'un rendement attendu du processus d'extraction associé à l'utilisation du thiosulfate, soit 60%. Ces droits miniers détenus par ARMINA ont été reclassés en actifs en cours de cession depuis le 31 décembre 2015 (cf. note 4.10).

4.1.1.2 Actifs Miniers

Les actifs miniers comptabilisés par le groupe correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements aurifères octroyés par l'État. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs corporels.

Les actifs miniers sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au premier janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant conformément à l'option offerte par IFRS 1.

La ventilation par site des frais de recherche minière (inclus dans les frais de recherche), des droits miniers et des actifs miniers se présente comme suit au 31 décembre 2018 :



31/12/2018

| En K€ | Valeurs brutes | Amortissements | perdes de valeur | Valeurs nettes |
|---|----------------|----------------|------------------|----------------|
| Courrière | 504 | | | 504 |
| Procédé Thiosulfate | | | | |
| Yaou | 642 | | | 642 |
| Elysée | 335 | (335) | | |
| Dieu Merci | 34 | | | 34 |
| Total frais de recherche minière | 1 516 | (335) | | 1 180 |
| Dieu Merci | 927 | (243) | | 685 |
| Yaou | 8 312 | (1 707) | | 6 606 |
| Dorlin | 7 900 | | | 7 900 |
| Total actifs miniers | 17 140 | (1 949) | | 15 190 |

L'ensemble des titres miniers du Groupe et leurs échéances sont résumés dans le tableau ci-après :

| | ZONE | DETENTEUR | NATURE DU PERMIS | SUPERFICIE (KM2) | ECHÉANCE | SUIVI | NOUVELLE ECHÉANCE |
|--------------|--------|-----------|------------------|------------------|----------|---|-------------------|
| DIEU MERCI | GUYANE | TEXMINE | CONCESSION | 102,4 | 31/12/18 | Demande de renouvellement déposée en décembre 2016 | |
| LA VICTOIRE | GUYANE | TEXMINE | CONCESSION | 21,6 | 31/12/18 | Demande de renouvellement déposée en décembre 2016 | |
| RENAISSANCE | GUYANE | TEXMINE | CONCESSION | 12,5 | 31/12/18 | Demande de renouvellement déposée en décembre 2016 | |
| COURIEGE | GUYANE | AUPLATA | PER | 14 | 02/07/15 | Avis favorable CDM Mars 2018, Dossier au Ministère | 02/07/20 |
| PERVENCHE | GUYANE | AUPLATA | PER | 14,6 | | Avis favorable CDM Novembre 2017, Dossier au Ministère | |
| YAOU | GUYANE | SMYD | PEX | 52 | 10/11/14 | Mise en demeure levée Mars 2018, Dossier au Ministère | 10/11/19 |
| DORLIN | GUYANE | SMYD | PEX | 84 | 30/07/15 | Demande de renouvellement déposée le 6/07/2015-Demande de compléments le 12/01/2017 | 20/07/20 |
| BON ESPOIR | GUYANE | ARMINA | PER | 122,275 | 31/10/16 | Demande de concession déposée oct 2016, Enquête Publique en Mai 2018 | |
| IRACOUBO SUD | GUYANE | ARMINA | PER | 300 | 01/03/15 | Renouvellement octroyé 13 Novembre 2017 | 01/03/20 |



4.1.2 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

| En K€ | 31/12/2017 | Entrée de périmètre | Augmentati ons | Diminutions | Autres mvts | 31/12/2018 |
|--|---------------|------------------------|-------------------|-------------|----------------|---------------|
| Frais de recherche | 1 517 | | | | | 1 517 |
| Droits miniers | | | | 2 | | 2 |
| Autres immobilisations incorporelles | 22 | | 40 | (2) | | 60 |
| Total immobilisations incorporelles | 1 538 | 0 | 43 | (2) | 0 | 1 579 |
| Actifs miniers | 17 140 | | | | | 17 140 |
| Terrains | 1 117 | | | | | 1 117 |
| Terrains en crédit-bail | | | | | | |
| Constructions | 14 030 | | 3 | | 16 | 14 048 |
| Constructions en crédit-bail | | | | | | |
| Installations techniques | 7 562 | | 1 298 | (64) | (16) | 8 780 |
| Installations techniques en crédit-bail | 4 097 | | | | | 4 097 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 341 | | 194 | | 14 | 1 549 |
| Autres immobilisations corporelles en créd | 88 | | | | | 88 |
| Immobilisations corporelles en cours | 10 832 | | 10 145 | | 307 | 21 284 |
| Avances et acomptes | | | 642 | | | 642 |
| Total immobilisations corporelles | 56 207 | 0 | 12 282 | (64) | 320 | 68 745 |

4.1.3 Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels

| En K€ | Ouverture | Entrée de périmètre | Dotations | Reprises | Cessions | Autres mvts | Clôture |
|--|---------------|---------------------------|--------------|------------|-------------|-------------|---------------|
| Frais de recherche | 213 | | 122 | | | | 335 |
| Droits miniers | (0) | | 1 | | | | 1 |
| Autres immobilisations incorporelles | 20 | | | (1) | | | 20 |
| Total immobilisations incorporelles | 233 | | 123 | (1) | 0 | 0 | 356 |
| Actifs miniers | 1 709 | | 241 | | | | 1 949 |
| Terrains | 910 | | 8 | | | | 917 |
| Terrains en crédit-bail | | | | | | | |
| Constructions | 11 115 | | 1 480 | | | 149 | 12 744 |
| Constructions en crédit-bail | | | | | | | |
| Installations techniques | 7 519 | | 216 | | (25) | (5) | 7 704 |
| Installations techniques en crédit-bail | 3 415 | | 336 | | 12 | 20 | 3 784 |
| Autres immobilisations corporelles | 975 | | 146 | | | (149) | 972 |
| Autres immobilisations corporelles en créd | 70 | | 12 | | | | 82 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | 452 | | | | 452 |
| Avances et acomptes | | | | | | | |
| Total immobilisations corporelles | 25 711 | | 2 890 | 0 | (12) | 14 | 28 604 |



4.2 Titres de participation mis en équivalence

Compte tenu des pertes générées par OMCI, sa valeur d'équivalence est négative au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017. À ce titre, elle est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

4.3 Actifs financiers non courants

4.3.1 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI non recyclables

| En K€ | 31/12/2017 | Augmentation | Diminution | Autres éléments du résultat global non recyclables | Transfert | 31/12/2018 |
|---|--------------|---------------|--------------|---|-----------|---------------|
| SMD | 1 | | | | | 1 |
| ASA | | 4 987 | (990) | (3 547) | | 450 |
| OSEAD MAROC | 4 000 | | | | (4 000) | |
| FONDS OSEAD | | 11 900 | | | 4 000 | 15 900 |
| Totaux titres disponibles à la vente | 4 001 | 16 887 | (990) | (3 547) | 0 | 16 351 |

Voir note 1.1.3, opérations de croissance externe OMM – OSEAD Fund

4.3.2 Prêts et créances

| En K€- valeurs nettes | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|------------|------------|
| Dépôts et cautionnements ⁽¹⁾ | 238 | 175 |
| Prêt OMCI valeur brute | 1677 | 1431 |
| Dépréciation prêt OMCI | (1677) | (1431) |
| Valeur nette prêt OMCI | | |
| Total prêts et créances | 238 | 175 |

(1) Ce poste correspond essentiellement à des cautions

Compte tenu du manque de visibilité sur l'horizon du recouvrement du prêt accordé par AUPLATA à OMCI, le prêt est déprécié en totalité (cf. note 4.2).

4.4 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

| En K€ | 31/12/2018 | | | 31/12/2017 | | |
|---------------------------------------|----------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Pertes de valeur | Valeurs nettes | Valeurs brutes | Pertes de valeur | Valeurs nettes |
| Stocks MP, fournitures et aut. appro. | 98 | | 98 | 63 | | 63 |
| Stocks - en-cours de production | | | | | | |
| Stocks -pds finis et intermédiaires | | | | | | |
| Stocks de marchandises | | | | | | |
| Total stocks et encours | 98 | 0 | 98 | 63 | 0 | 63 |



4.5 Clients et comptes rattachés

| En K€ | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-----------------------|-------------|------------|
| Valeurs brutes | 1956 | 1239 |
| Pertes de valeur | (539) | (559) |
| Valeurs nettes | 1417 | 680 |

Échéanciers des créances non dépréciées :

| en k€ | non échu | <30 jours | <60 jours | <90 jours | >90 jours | Total |
|---------------|------------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------------|
| Totaux | 283 | 58 | 42 | 15 | 1019 | 1417 |

4.6 Autres actifs non courants et courants

| En K€ | 31/12/2018 | | | 31/12/2017 | | |
|--|----------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Pertes de valeur | Valeurs nettes | Valeurs brutes | Pertes de valeur | Valeurs nettes |
| Créances fiscales hors IS - non courant | | | | | | |
| Total autres débiteurs non courants | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Avances et acomptes | 339 | | 339 | 1306 | | 1306 |
| Créances sur personnel & org. sociaux | 4 | | 4 | 42 | | 42 |
| Créances fiscales - hors IS - courant | | | | | | |
| Comptes courants Groupe actif - courant | 14 | | 14 | 3 | () | 3 |
| Charges constatées d'avance | 18 | | 18 | 393 | | 393 |
| Actionnaires : capital appelé non versé | | | | | | |
| Créances successions d'actifs - courant | | | | | | |
| Autres créances - courant | 467 | | 467 | 357 | | 357 |
| Frais d'émission d'emprunt - courant | () | | () | 5967 | | 5967 |
| Total autres débiteurs courants | 842 | 0 | 842 | 8069 | (0) | 8069 |



4.7 Impôts sur les sociétés

4.7.1 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

| En K€ | 31/12/2018 |
|---|-----------------|
| Résultat avant impôt | (19 133) |
| Taux d'imposition normale applicable en France (%) | 33,33% |
| (Charge) produit d'impôt théorique | 6 377 |
| Incidence des : | |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | (100) |
| Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres déférences temporelles déductibles | (6 186) |
| Autres | 20 |
| (Charge) produit d'impôt effectivement constaté | 0 |
| Taux d'impôt effectif (%) | 0,00% |

4.7.2 Ventilation de la charge d'impôt

Le groupe n'a pas constaté de charge d'impôt au titre des exercices 2017 et au 2018.

4.7.3 Ventilation des impôts différés par nature

| En K€ | 31/12/2017 | Impact résultat | 31/12/2018 |
|---|------------|-----------------|------------|
| Immobilisations incorporelles & corporelles | (3 783) | 76 | (3 707) |
| Immobilisations financières | 0 | | 0 |
| Stocks | 0 | | 0 |
| Créances | (3 000) | (318) | (3 318) |
| Provisions | 90 | (6) | 83 |
| Dettes financières | (14) | (4) | (18) |
| Dettes courantes | (1 064) | 0 | (1 064) |
| Autres | (35) | 0 | (35) |
| Reports déficitaires | 26 270 | 6 438 | 32 708 |
| Impôts différés actifs (bruts) et passifs | 18 462 | 6 186 | 24 648 |
| Impôts différés actifs non reconnus | (20 769) | (6 186) | (26 956) |
| Impôts différés nets | (2 307) | 0 | (2 307) |
| Dont impôts différés passifs | (2 307) | 0 | (2 307) |

Les reports déficitaires peuvent s'imputer sur des bénéfices fiscaux futurs sans limites de temps.

4.7.4 Dettes et créances d'impôt

| En K€ | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------|------------|
| Créance d'impôt | 37 | 54 |
| Impôt exigible | | |
| Créance / (dette) d'impôt nette | 37 | 54 |

Les créances d'impôt correspondent au CICE.



4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

| En K€ | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|--------------|--------------|
| Disponibilités | 1 042 | 2 334 |
| Intérêts courus non échus s/ dispo. | 3 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 045 | 2 334 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | (10) | (3) |
| Intérêts courus non échus - Trésorerie passive | (7) | () |
| Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie | 1 028 | 2 331 |

4.9 Capitaux propres

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société AUPLATA s'élève à 54.195.755,52 € constitué de 677.446.944 actions de 0,08 € de nominal chacune, totalement libérées.

| Date | Libellé | Nbr. Titres | Valorisation en KEUR |
|------------------|--|--------------------|----------------------|
| 01/01/18 | | 103.172.151 | 14.444 |
| Premier semestre | Augmentation de capital suite aux conversions d'ODIRNANE | 224.999.976 | 31.500 |
| Premier semestre | Augmentation de capital suite à la conversion des 262 OCA Bracknor | 9.357.142 | 1.310 |
| 09-07-18 | Augmentation de capital réservée à BGPP | 3.571.428 | 500 |
| 19-07-18 | Augmentation de capital réservée à BGPP | 32.142.857 | 4.500 |
| Second semestre | Augmentation de capital suite aux conversions d'ODIRNANE | 164.285.703 | 20.000 |
| 11-09-18 | Augmentation de capital réservée à EHGO (créance) | 90.000.000 | 12.600 |
| 08-11-18 | Augmentation de capital réservée à EHGO (créance) | 49.917.687 | 3.993 |
| 01-10-18 | Réduction de capital motivée par les pertes | | -34.652 |
| 31/12/18 | | 677.446.944 | 54.195 |

Les augmentations de capitale EHGO se composent également de la conversion de créances pour un montant de 16.593 KEUR.

4.9.1 Actionnariat

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote du Groupe.

| Actionnariat au 31/12/2018 | Détention | % de détention |
|--|--------------------|----------------|
| Fonds 4 T Commodities and Emerging Markets | 9.445.225 | 1,39% |
| BGPP | 35.714.285 | 5,27% |
| EHGO | 135.358.324 | 19,98% |
| Flottant | 496.929.110 | 73,35% |
| Total | 677.446.944 | 100,00% |



4.9.2 Bons et options de souscription d'actions

| Série d'options | Détenteur | | Nombre d'options attribuées | Date d'attribution | Date d'échéance | Prix d'exercice | Juste valeur à la date d'attribution |
|----------------------------------|-----------|----------|-----------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------------|
| BSA 1 - Tranche 1 | BSA 1 | Bracknor | 307.212 | 13-04-17 | 13-04-22 | 1,04 € | 0,1626 € |
| BSA 2 - Tranche 1 | BSA 2 | Bracknor | 106.500 | 13-04-17 | 13-04-22 | 3,00 € | 0,0142 € |
| BSA 1 - Tranche 2 | BSA 1 | Bracknor | 347.826 | 12-05-17 | 12-05-22 | 0,69 € | 0,1626 € |
| BSA 2 - Tranche 2 | BSA 2 | Bracknor | 80.000 | 12-05-17 | 12-05-22 | 3,00 € | 0,0142 € |
| BSA 1 - Tranche 3 | BSA 1 | Bracknor | 413.793 | 26-05-17 | 26-05-22 | 0,58 € | 0,1626 € |
| BSA 2 - Tranche 3 | BSA 2 | Bracknor | 80.000 | 26-05-17 | 26-05-22 | 3,00 € | 0,0142 € |
| BSA 1 - Tranche 4 | BSA 1 | Bracknor | 510.638 | 19-06-17 | 19-06-22 | 0,47 € | 0,1626 € |
| BSA 2 - Tranche 4 | BSA 2 | Bracknor | 80.000 | 19-06-17 | 19-06-22 | 3,00 € | 0,0142 € |
| BSA 1 Tranche 5 | BSA 1 | Bracknor | 631.579 | 17-07-17 | 17-07-22 | 0,38 € | 0,1626 € |
| BSA 2 - Tranche 5 | BSA 2 | Bracknor | 80.000 | 17-07-17 | 17-07-22 | 3,00 € | 0,0142 € |
| BSA 1 Tranche 6 | BSA 1 | Bracknor | 685.714 | 31-08-17 | 31-08-22 | 0,35 € | 0,1626 € |
| BSA 2 - Tranche 6 | BSA 2 | Bracknor | 80.000 | 31-08-17 | 31-08-22 | 3,00 € | 0,0142 € |
| BSA 1 - EHGO tranche 1 | BSA | EHGO | 17.333.333 | 21-11-17 | 21-11-21 | 0,30 € | 0,0968 € |
| BSA 2 - EHGO tranche 1 | BSA | EHGO | 17.333.333 | 21-11-17 | 21-11-21 | 0,30 € | 0,0968 € |
| BSA 1 - EHGO tranche 7 | BSA | EHGO | 41.000.000 | 22-02-18 | 22-02-22 | 0,30 € | 0,0968 € |
| BSA 2 - EHGO tranche 7 | BSA | EHGO | 41.000.000 | 22-02-18 | 22-02-22 | 0,30 € | 0,0968 € |
| Total au 31 décembre 2018 | | | 120.069.927 | | | | |

| | BSA-2015 | BSA 1-Bracknor (i) | BSA 2-Bracknor (i) | BSA EHGO | Total |
|---------------------------------------|-----------|--------------------|--------------------|-------------|-------------|
| Quantité attribuée | 1.638.345 | 5.793.522 | 1.013.000 | 34.666.666 | 43.111.533 |
| Solde au 31/12/2017 | 376.520 | 5.793.522 | 1.013.000 | 34.666.666 | 41.849.708 |
| Bons attribués au cours de l'exercice | | | | 82.000.000 | 82.000.000 |
| Sorties | | (2.896.761) | (506.500) | | (3.403.261) |
| Conversion, exercice | | | | | 0 |
| Devenues caducs | (376.520) | | | | (376.520) |
| Solde au 31/12/2018 | 0 | 2.896.761 | 506.500 | 116.666.666 | 120.069.927 |

4.9.3 Financement obligataire par émission réservée d'OCABSA

En janvier 2018, les 262 OCA acquises par AUPLATA, ont été revendues pour leur montant nominal à EHGO qui a procédé à leur conversion en janvier 2018.

4.9.4 Financement obligataire par conversion d'ODIRNANE

Le 30 octobre 2017, le groupe a conclu un contrat de financement par émission d'ODIRNANE avec BSA attachés avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO »). Ce financement qui a fait l'objet d'une modification et d'une résiliation en date du 4 septembre 2018 a été exécuté comme suit :

- Frais d'engagement ou « Commitment fees » 4,2 M€ payés en novembre 2017 en 16.800.000 actions émises suite à une augmentation de capital réservée au fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund.



- Valeur nominale totale des ODIRNANE émises : correspondant à l'émission de 24 tranches d'ODIRNANE de 2 M€ de valeur nominale chacune et une 25^{ème} tranche d'ODIRNANE de 4 M€ de valeur nominale : **52 M€** ;
- Montant total perçu par AUPLATA : **32,8 M€ net (i)** de la décote de 6% entre le prix de souscription des ODIRNANE et leur valeur nominale pour un montant total de 2,6 M€ pour les tranches d'ODIRNANE 1 à 22, étant entendu que les tranches d'ODIRNANE 23, 24 et 25 ont été émises au pair et **(ii)** des indemnités contractuelles ayant été utilisées par EHGO pour souscrire à des tranches d'ODIRNANE par voie de compensation, pour un montant total de 16,5 M€ ;
- Montant des indemnités contractuelles : **33,2 M€** dont 22,2 M€ au titre des indemnités de conversions des tranches d'ODIRNANE 1 à 22, 4,0 M€ au titre de l'indemnité de conversion des tranches d'ODIRNANE 23, 24 et 25 et 6,9 M€ au titre de l'indemnité de résiliation ;
- Nombre d'actions composant le capital d'AUPLATA avant le tirage de la première tranche d'ODIRNANE : **99 600 723 actions** ;
- Nombre d'actions AUPLATA créées par conversion des 25 tranches d'ODIRNANE : **392 857 107 actions** ;
- Nombre d'actions émises au profit d'EHGO en compensation de la créance résiduelle au titre des indemnités de conversion des 25 tranches d'ODIRNANE et en compensation de l'indemnité de résiliation: 90 000 000 actions (tranches 1 à 22) le 11 septembre 2018 et 49 917 687 actions (tranches 23, 24 et 25) le 8 novembre 2018, soit un total de **139 917 687 actions** ;
- ODIRNANE en circulation : Aucune
- BSA en circulation : **116 666 666 BSA** émis au prix d'exercice de 0,30 €.

4.10 Activité abandonnée

Dans le cadre du partenariat stratégique signé entre AUPLATA et NEWMONT, NEWMONT signifiait à AUPLATA le 11 avril 2016 avoir réalisé un montant de dépenses d'exploration lui permettant de conclure à la finalisation de la 1^{ère} phase d'exploration et permettant ainsi à NEWMONT d'augmenter sa participation à 51% au capital de la filiale Armina ou au travers d'une joint-venture à créer entre Armina et NEWMONT, AUPLATA conservant 49%. La société a été classée conformément à IFRS 5 comme une activité abandonnée.

NEWMONT n'ayant pas pris de décision concernant la création d'une nouvelle structure ou de la montée au capital d'Armina, le classement d'Armina comme une activité abandonnée a été maintenu.

4.10.1 Bilan

Les actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité Armina.



| <i>En K€</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| Actifs non courants | 8 572 | 8 622 |
| Écarts d'acquisition | | |
| Immobilisations incorporelles | 8 575 | 8 575 |
| Immobilisations corporelles | (1) | 50 |
| Immeubles de placement | | |
| Actifs financiers : prêts et créances | (2) | (2) |
| Actifs financiers : titres disponible à la vente | | |
| Titres mis en équivalence | | |
| Impôt différé | | |
| Autres actifs non courants | | |
| Actifs courants | 34 | 35 |
| Stocks et en-cours | | |
| Clients et comptes rattachés | 1 | 1 |
| Autres actifs courants | 33 | 34 |
| Créance d'impôt | | |
| Trésorerie et autres équivalents de trésorerie | | |
| Total de l'actif destiné à être cédé | 8 606 | 8 658 |
| PASSIF | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
| Passifs non courants | 600 | 600 |
| Provisions | | |
| Instruments financiers dérivés | | |
| Emprunts dettes financières à plus d'un an | | |
| Dettes financières avec les partie liées | | |
| Impôts différés | 600 | 600 |
| Autres passifs non courants | | |
| Passifs courants | 51 | 81 |
| Provisions | | |
| Instruments financiers dérivés | | |
| Emprunts et dettes financières à moins d'un an | | |
| Dettes financières avec les parties liées | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 15 | 47 |
| Autres passifs courants | 35 | 34 |
| Impôt exigible | 1 | |
| Total du passif destiné à être cédé | 651 | 681 |



4.10.2 Compte de résultat

Le résultat net des activités non poursuivies actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité Armina.

| <i>En K€</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | | 1 |
| Achats consommés | (12) | (14) |
| Charges de personnel | | |
| Impôts et taxes | | 0 |
| Dotations aux amortissements et provisions | (51) | (61) |
| Autres produits et charges d'exploitation | 27 | 43 |
| Résultat opérationnel courant | (37) | (32) |
| Produits et charges non récurrents | | |
| Résultat opérationnel | (37) | (32) |
| Charge d'endettement financier brut | | 0 |
| Rémunération de la trésorerie | | |
| <i>Coût de l'endettement financier net</i> | | 0 |
| Autres charges et produits financiers | | |
| Résultat courant | (37) | (32) |
| Impôt sur le résultat | | |
| Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence | | |
| Résultat net des activités non poursuivies | (37) | (32) |

4.11 Résultat par action

Les résultats étant déficitaires, aucune action potentielle n'a été considérée comme dilutive.

| | 31/12/2018 |
|--|-------------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions | 381 296 321 |
| Dividende par action versé au titre de l'exercice | 0 |
| Résultat par action des activités poursuivies, en euros | (0,050) |
| Résultat par action des activités abandonnées, en euros | (0,000) |
| Actions potentielles dilutives | |
| Nombre moyen pondéré d'actions après dilution | 381 296 321 |
| Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros | (0,050) |
| Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros | (0,000) |



4.12 Variation des provisions pour risques et charges

| En K€ | 31/12/2017 | Dotations | Reprises | Autres mvts | 31/12/2018 |
|--|--------------|--------------|----------------|-------------|--------------|
| Non courant | | | | | |
| Pour retraites | 18 | 0 | (18) | 0 | 0 |
| Pour litiges | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pour situation nette négative des entreprises en MEE | 809 | 301 | 0 | 0 | 1 110 |
| Pour remises en état | 1 026 | 1 625 | (626) | 320 | 2 345 |
| Sous-totaux non courant | 1 853 | 1 926 | (644) | 320 | 3 455 |
| Courant | | | | | |
| Pour litiges | 2 284 | 1 159 | (604) | | 2 839 |
| Pour remises en état | 146 | | (89) | | 57 |
| Sous-totaux courant | 2 430 | 1 159 | (693) | 0 | 2 896 |
| Totaux | 4 283 | 3 085 | (1 337) | 320 | 6 350 |

L'augmentation des provisions pour remises en état est principalement due à la réanalyse des provisions pour réhabilitation et démantèlement.

L'augmentation de la provision pour litiges est due au litige social lié à l'arrêt de l'activité sur le site de Yaou en 2013, le jugement rendu en 2019 ayant été défavorable à AUPLATA.

4.13 Emprunts et dettes financières

4.13.1 Variation des emprunts et dettes financières

| En K€ | 31/12/2017 | Impact TIE et ICNE | Augmentations | Diminutions | Conversion en instruments de capitaux propres | 31/12/2018 |
|---|--------------|--------------------|---------------|-------------|---|--------------|
| Retraitement des crédits-bails | 202 | | | | (130) | 72 |
| Emprunt obligataire | 8 777 | 109 | 48 273 | 0 | (52 810) | 4 349 |
| Dettes financières avec les parties liées | 90 | | 461 | | | 551 |
| Autres dettes financières diverses | 132 | | | | | 132 |
| Concours bancaires courants | 3 | | 17 | (6) | | 17 |
| Totaux dettes financières | 9 205 | 109 | 48 751 | (6) | (52 940) | 5 122 |

En 2018, le groupe a contracté un emprunt convertible auprès de EHGO, cet emprunt (convertible) est détaillé dans la note 4.9.4.

4.13.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

| En K€ | 31/12/2018 | Part à moins d'un an | Part à plus d'un an | dont inférieure à 5 ans | dont supérieure à 5 ans |
|---|--------------|----------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| Retraitement des crédits-bails | 72 | (1) | 72 | 72 | |
| Emprunt obligataire | 4 349 | 4 349 | | | |
| Dettes financières avec les parties liées | 551 | 551 | | | |
| Autres dettes financières diverses | 132 | | 132 | 132 | |
| Concours bancaires courants | 17 | 17 | | | |
| Dettes participation des salariés | | | | | |
| Concours bancaires courants | | | | | |
| Totaux dettes financières | 5 122 | 4 917 | 204 | 204 | 0 |



L'analyse par échéances intégrant les intérêts à payer est la suivante :

| Obligations contractuelles | Total | Paiements dus par période | | |
|--|--------------|---------------------------|--------------|--------------|
| | | A – 1 an | De 1 à 5 ans | A + de 5 ans |
| <i>En K€</i> | | | | |
| Dettes à long terme | 4 482 | 4 349 | 132 | - |
| Obligations en matière de location – financement | 72 | () | 72 | - |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| Obligations d'achat irrévocables | - | - | - | - |
| Autres obligations à long terme | - | - | - | - |
| Total | 4 554 | 4 349 | 204 | - |

4.14 Autres passifs courants et non courants

| <i>En K€</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|--------------|--------------|
| Fournisseurs | 6 634 | 5 958 |
| Totaux fournisseurs | 6 634 | 5 958 |
| Avances et acomptes reçus | 391 | |
| Dettes sociales | 222 | 305 |
| Dettes fiscales | 291 | 499 |
| Dettes diverses | 62 | 17 |
| Dettes vis-à-vis de BRGM- part à moins d'un an | 150 | |
| Totaux des autres passifs courants | 1 116 | 821 |
| Dettes vis-à-vis de BRGM- part à plus d'un an | 1 350 | 1 500 |
| Totaux autres passifs non courants | 1 350 | 1 500 |



4.15 Engagements et passifs éventuels

4.15.1 Engagements financiers donnés

4.15.1.1 *Redevances Yaou et Dorlin*

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Ressources Ltd. et de Guyanor, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 0.5% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA) dont le montant s'élève à 2 579EUR pour l'année 2018, ainsi qu'une redevance complémentaire de 0.5% du CA à Euro Ressources pour un montant de 2 579EUR en 2018.

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2018 s'élève 5,158 €.

4.15.1.2 *Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud*

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd. de la société ARMINA détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa filiale les moyens lui permettant de remplir ses obligations en termes de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites. Ces 2 PER font l'objet de l'accord entre AUPLATA, ARMINA et NEWMONT La Source.

Le dossier de demande de transformation en concession du PER Bon Espoir est toujours en cours d'instruction auprès du Ministère. En 2018 Newmont a réalisé des travaux de recherche pour un montant de 66KEUR.

Le dossier de renouvellement du PER IRACOUBO Sud pour une durée de 5 ans, été déposé en février 2015 et porte sur un engagement de dépenses de 1.320 k€. Le permis a été renouvelé en novembre 2017. (Échéance mars 2020). Des travaux de géochimie (échantillonnage de surfaces) ont été entrepris par Newmont avec des dépenses principalement au quatrième trimestre 2018 de 206 k€.

4.15.1.3 *Engagement sur le PER Couriège*

AUPLATA a déposé en juin 2015 une demande de renouvellement du PER Couriège (expirant initialement le 2 juillet 2015) pour une durée de 5 ans et un montant minimal d'engagement de dépenses de 84,5 k€. Des demandes complémentaires ont été faites le 2 décembre 2016. Au début de l'exercice 2018, la commission des mines a donné un avis favorable au dossier de renouvellement lequel est désormais en cours d'instruction au Ministère. Il n'y a pas eu de travaux de terrain en 2018 uniquement des études d'interprétations des données géologiques de 2016 et 2017.

4.15.2 Engagements hors bilan

Le 7 septembre 2018, une lettre de fin d'accord du « Farm in » entre Newcrest et OCMI a été signée mettant fin à tout partenariat entre les sociétés sur le projet Mont Goma. Désormais AUPLATA à travers OSEAD bénéficie des résultats des travaux de recherche réalisés par Newcrest particulièrement les résultats de la campagne de forages et poursuivra seule les travaux d'exploration.

Suite à l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant AUPLATA à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de St Elie, AUPLATA devait fournir des garanties financières à hauteur de 622 863 € pour la période allant de 2015 à 2019.

Suite à un appel d'offres, la société Schneider Securities a été retenue afin d'émettre une attestation de garantie financière en faveur du Préfet de la région de Guyane pour un montant de 622 863 €. Cette attestation a été émise en date du 17 octobre 2016.

La société Schneider Securities ayant demandé un dépôt de garantie de 95 000 €, AUPLATA constate un engagement hors bilan de la différence soit : 527 863EUR.

4.15.3 Passifs éventuels

Néant.



5 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

| <i>En K€</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Ventes d'or | 681 | 3 587 |
| Ventes d'argent | | 3 |
| Prestations de services | 603 | 1 384 |
| Chiffre d'affaires | 1 284 | 4 973 |

Les prestations de services correspondent essentiellement aux refacturations aux sous-traitants des coûts logistiques relatifs à leurs approvisionnements, notamment en carburant.

La production d'or et d'argent provient, de l'exploitation des concessions de Dieu Merci, des PEX de Yaou et Dorlin et du contrat d'amodiation de Paul Isnard en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Suite à la suspension de toute production gravimétrique, l'extraction du minerai est principalement issue des chantiers alluvionnaires résultant essentiellement de l'exploitation par sous-traitance.

À la fin de l'exercice 2018, quatre sous-traitants continuent d'exercer une activité sur les sites d'AUPLATA

| <i>En KG</i> | 31-12-18 | 31-12-17 |
|------------------------------|-----------|------------|
| DIEU MERCI | 2 | 30 |
| PAUL ISNARD | 3 | 37 |
| YAOU | | |
| DORLIN | 15 | 43 |
| Production - totale | 20 | 111 |
| dont production sous-traitée | 20 | 105 |
| | 100,0% | 94,6% |

5.1 Charges d'exploitation

5.1.1 Ventilation des achats consommés – 31/12/2017 (retraité)

| <i>En K€</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|--------------|---------------|
| Achats matières premières & autres approvisionnements | 2 230 | 1 813 |
| Variation stocks matières premières & autres approvisionnements | (29) | 36 |
| Achats de sous-traitance et autres services externes | 1 282 | 3 639 |
| Autres charges externes | 3 714 | 5 074 |
| Totaux | 7 197 | 10 562 |

5.1.2 Charges de personnel

| <i>En K€</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------|------------|
| Salaires et traitements | 603 | 1 067 |
| Charges sociales | 283 | 362 |
| Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi | 0 | (8) |
| Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel | 0 | (1 230) |
| Totaux | 886 | 191 |



L'attribution définitive d'actions gratuites attribuées en septembre 2016 était conditionnée à l'existence, à l'expiration de la période d'acquisition d'un an, d'un montant de réserves suffisant. Le non-respect de cette condition a amené à reprendre en 2017 la charge de 1.230 k€ comptabilisée antérieurement.

5.2 Autres produits et charges d'exploitation

| En K€ | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat sur opérations de gestion | (640) | (356) |
| Cessions d'actifs | (42) | (18) |
| Autres | 0 | 0 |
| Total | (682) | (374) |

5.3 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

| En K€ | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|--------------|--------------|
| Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles | 88 | 92 |
| Dot./Amt. & dép. immo. corporelles | 2 845 | 1 900 |
| Dotations aux amortissements | 2 933 | 1 992 |
| Dot. aux provisions | 1 625 | 100 |
| Reprise de provisions | (781) | (444) |
| Dot./dép des stocks MP et marchandises | 45 | 366 |
| Dotations aux dépréciations et provisions nettes des reprises | 890 | 21 |
| Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises | 3 823 | 2 013 |

Les dotations sur immobilisations corporelles se composent d'un montant de 1,2 M d'EUR de dotations exceptionnelles eu égard à l'réanalyse de l'obsolescence et de la qualité des actifs d'exploitation.

5.4 Produits et charges non récurrents

| En K€ | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|----------------|----------------|
| Charges non récurrentes | | |
| Dépréciation du prêt OMCI | (246) | (1431) |
| Provision pour litiges sociaux - dotations | (1 159) | (500) |
| Provision pour litiges sociaux - reprises | 604 | |
| Dépréciations d'immobilisations incorporelles | (107) | |
| Frais d'émissions d'emprunts | (5 985) | |
| Total net | (6 893) | (1 931) |

Les frais d'émission d'emprunt sont à relier à l'emprunt convertible EHGO.



5.5 Coût de l'endettement

| En K€ | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|--------------|--------------|
| Intérêts et charges assimilés | (488) | (450) |
| Produits nets des autres valeurs mobilières | | |
| Coût de l'endettement financier net | (488) | (450) |
| Autres intérêts et produits assimilés | (75) | (127) |
| Différence nette de change | (16) | (111) |
| Dotations financières nettes des reprises | | |
| Total des charges et produits financiers | (578) | (688) |

6 NOTES RELATIVES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

6.1.1 Charges et produits calculés

| En K€ | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|--------------|------------|
| Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur | 4 732 | 1 622 |
| Paiement fondé sur des actions | | (1 230) |
| Autres charges / produits calculés | | |
| Total charges et produits calculés | 4 732 | 392 |

6.1.2 Détermination du besoin en fonds de roulement

| En K€ | Ouverture | Variation cash | Frais d'émission | Autres éléments | Clôture |
|--|--------------|----------------|------------------|-----------------|----------------|
| Stocks nets | 63 | 34 | | | 98 |
| Clients nets | 680 | 737 | | | 1 417 |
| Avances et acomptes | 1 306 | (967) | | | 339 |
| Autres Débiteurs | 400 | 135 | | (63) | 472 |
| Fournisseurs débiteurs | | | | | |
| Comptes courants | 3 | 11 | | | 14 |
| Créances d'impôt | 54 | () | | (17) | 37 |
| Charges constatées d'avance | 393 | (375) | | | 18 |
| Créances sur cession d'immobilisations | | | | | |
| Frais d'émissions d'emprunts | 5 967 | () | (5 967) | | () |
| Sous totaux | 8 866 | (425) | (5 967) | (80) | 2 394 |
| Dettes fournisseurs | 5 958 | 625 | | 51 | 6 634 |
| Fournisseurs d'immobilisations | 1 500 | | | (150) | 1 350 |
| Dettes fiscales et sociales | 804 | (291) | | | 513 |
| Impôt exigible | | | | | |
| Dettes diverses | 17 | 435 | | | 453 |
| Autres | | | | 150 | 150 |
| Sous totaux | 8 279 | 769 | | 51 | 9 100 |
| Besoin en fonds de roulement | 587 | (1 194) | (5 967) | (131) | (6 706) |



La ligne fournisseur contient une dette à hauteur de 1,75 M d'EUR qui est contestée par le groupe. Il s'agit d'honoraires dans le cadre du contrat EHGO.

7 NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants du Groupe ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes. Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées :

| En K€ | OMCI | BRENIA/ BCPP | Autres parties liées |
|--|------|-----------------|-------------------------|
| Compte de résultat | | | |
| Chiffre d'affaires | | | |
| Autres produits | | | |
| Achats et charges externes | | | (160) |
| Prestations de R&D activées | | | |
| Produits & (Charges) financiers | 49 | | |
| Résultat des activités non poursuivies | | | |
| Bilan | | | |
| Clients | | | |
| Débiteurs | | | |
| Fournisseurs & créanciers divers | | | 115 |
| Avances en compte-courant | 1677 | | |
| Dépôts et cautionnements reçus | | | |
| Emprunt obligataire | | | |
| Obligations souscrites | | | |
| Dettes diverses | | 551 | |
| Intérêts courus sur emprunt obligataire | | | |
| Intérêts courus sur Obligations souscrites | | | |

8 INFORMATION SECTORIELLE

8.1.1 Information par groupe d'activité

Le Groupe s'organise autour d'un seul secteur relatif à l'exploitation minière d'or primaire. Ainsi, l'information relative à la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels* est présentée dans l'ensemble des états financiers consolidés et de notes de l'Annexe.

8.1.2 Informations par zone géographique

Le Groupe effectue des travaux d'exploration et d'exploitation des sites miniers en Guyane française. L'intégralité de l'activité du Groupe se fait donc en France, à l'exception de la filiale OMCI détenue à 50% par AUPLATA qui réalise des travaux d'exploration en Côte d'Ivoire.

9 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--------------------------|------------|------------|
| Effectifs en fin période | 8 | 8 |



10 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Didier Tamagno, Président Directeur Général jusqu'au 19 novembre 2018, a perçu (i) une rémunération globale brute de 204,998 €, avantages en nature compris et (ii) incluant une indemnité de départ de 20,969 €.

Monsieur Frédéric Saada, Directeur Financier d'Auplata jusqu'au 31 décembre 2018 et Administrateur jusqu'au 23 juillet 2018, a perçu une rémunération globale brute de 107,584 €, (ne percevait pas d'avantages en nature) au titre de son contrat de travail.

Monsieur Luc Gerard, Président Directeur Général depuis le 19 novembre 2018, a perçu une rémunération globale brute de 27,541 € avantages en nature compris.

Monsieur Paul-Emmanuel de Becker Rémy, administrateur indépendant, bien qu'ayant droit à 31,917 € à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur indépendant depuis le 23 juillet 2018, bien qu'ayant droit à 16,917 € à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Monsieur Miguel de Pombo, administrateur depuis le 19 novembre 2018, bien qu'ayant droit à 3,417€ à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Monsieur José Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018, bien qu'ayant droit à 3,417 € à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Note importante: l'enveloppe maximale des jetons de présence pour l'année 2018 a été fixée par l'AG du 16 juillet 2018 à 30.000 €. Dans la mesure où l'enveloppe maximale est inférieure aux sommes dues aux administrateurs, il sera nécessaire qu'une prochaine AGO approuve l'augmentation de cette enveloppe afin de couvrir le surplus.

11 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

11.1.1 Activité de Production

L'ensemble des conteneurs transportant les modules de l'unité de production de lixiviation de Dieu Merci, en provenance d'Afrique du Sud, est arrivé sur le site de l'installation.

Les opérations d'assemblage de l'unité de traitement modulaire par lixiviation ont démarré, sous la supervision et la responsabilité de SGS Bateman, société d'ingénierie de premier plan, leader dans la fourniture de services d'ingénierie et de construction d'usines pour l'industrie minière.

Le montage a été assuré par les équipes de la société guyanaise STMG (Soudure Tuyauterie Maintenance Guyanaise), basée à Kourou, filiale du groupe FOSELEV.

Les systèmes de broyage et d'éluion seront mis en place lors du 2^{ème} trimestre 2019. Au total, 40 personnes sont intervenues au cours des opérations d'assemblage. AUPLATA vise de finaliser la construction de l'usine et d'initier les premiers tests de mise en service au cours du mois de juin 2019. L'inauguration de l'usine aura lieu durant le mois de juin 2019.

11.1.2 Activité d'exploration

Concernant l'activité d'exploration dirigée en propre, AUPLATA a commandé une étude auprès du cabinet de conseil et d'ingénierie SOFRECO dont l'objectif a été de réaliser :

- (i) un programme pour pouvoir déclarer des ressources indiquées au sens du standard JORC (Joint Ore Reserves Committee) et du standard NI43-101, Yaou et Dorlin
- (ii) une compilation et organisation de données pour Yaou, Dorlin, Dieu Merci, Couriège, Bon Espoir et Iracoubo Sud
- (iii) un scoping study ou étude de cadrage au sens du standard JORC pour Yaou et Dorlin
- (iv) une pre-feasability study (« PFS ») ou étude de préféabilité au sens du standard JORC et au sens du standard NI43-101 principalement sur des ressources inférées, Yaou et Dorlin

Ce programme a pu déterminer sur des ressources inférées une estimation des coûts de ces différentes étapes, la combinaison des ressources et de la PFS pourraient permettre à la société de déclarer des réserves au sens du standard JORC pour les différents sites miniers détenus par AUPLATA en Guyane française.



11.1.3 Levée des conditions suspensives à l'apport des titres de la société Brexia Gold Plata Peru

Suite à :

- La décision de l'AMF n° 218C192 en date du 28 novembre 2018, ayant octroyé au bénéfice de la société Brexia International, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat sur les actions AUPLATA
- À la lettre formelle de Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Bruno Lemaire, en date du 8 février 2019, autorisant le changement de contrôle d'AUPLATA au profit de la société Brexia International, actionnaire majoritaire de Brexia Gold Plata Peru (BGPP),

Le Conseil d'administration d'AUPLATA faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale mixte en date du 19 novembre 2018, a constaté les 11 février 2019, 20 février 2019 et 25 février 2019:

- la levée des deux conditions suspensives visées ci-dessus permettant la mise en œuvre du projet de rapprochement entre AUPLATA et BGPP) ;
- la réalisation, au 11 février 2019, de l'apport en nature de 100% des actions de Brexia Gold Plata Peru (BGPP) à AUPLATA et la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulte d'un montant nominal de 154.655.172,40 € par émission, de 1.933.189.655 actions nouvelles AUPLATA d'une valeur nominale de 0,08 € chacune au profit des actionnaires de BGPP, auxquels se sont substitués, le fonds Tribeca Natural Resources et Monsieur Michel Juillard ;
- la réalisation, au 11 février 2019, de l'émission des 696.619.723 BSAFINANCEMENT avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires de BGPP au prorata de leur participation dans le capital de BGPP ;
- la réalisation, au 11 février 2019, de l'émission des 50.567.537 BSAANTI-DILUTION avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires de BGPP au prorata de leur participation dans le capital de BGPP ;
- la réalisation, au 25 février 2019, de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 10.515.871,68 € par émission, au pair, de 131 448 396 actions nouvelles AUPLATA d'une valeur nominale chacune de 0,08 € chacune, souscrites par Brexi Gold Plata Peru.

À l'issue de la réalisation de ces opérations, le nombre d'actions composant le capital social d'AUPLATA s'établit à 2.742.084.995 actions d'une valeur nominale de 0,08 € chacune, cotées sur le marché Euronext Growth à Paris.

Les fonds levés au titre de l'augmentation de capital en numéraire ont été affectés, à hauteur de 8,1 M€, à l'exercice d'une option d'achat, augmentant de 18,52% l'investissement d'AUPLATA dans le fonds OSEAD qui détient 37,04% de la Compagnie Minière de Touissit (voir point 1.1.3.1 ci-dessus).

Faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte du 19 novembre 2018 aux termes de sa 18^{ème} résolution, le Conseil d'administration, réuni le 5 mars 2019, a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions de la société par 10, à raison de 10 actions d'une valeur nominale de 0,08 € chacune échangée contre 1 action d'une valeur nominale de 0,8 €.

À l'issue de la procédure de regroupement des actions qui s'achèvera le 2 mai 2019, le nombre d'actions composant le capital social d'AUPLATA s'établira à 274.208.499 actions d'une valeur nominale de 0,8 € chacune au lieu de 2.742.084.995 actions d'une valeur nominale de 0,08 € chacune.

12 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

| Sociétés | Société mère | % de contrôle | | % d'intérêt | | Méthode | |
|-----------------------------|--------------|---------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
| | | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
| <i>Société consolidante</i> | | | | | | | |
| AUPLATA SA | | Top | Top | Top | Top | IG | IG |
| <i>Filiales</i> | | | | | | | |
| SMYD | AUPLATA SA | 100% | 100% | 100% | 100% | IG | IG |
| AGP | AUPLATA SA | 100% | 100% | 100% | 100% | IG | IG |
| ARMINA ⁽¹⁾ | AUPLATA SA | 100% | 100% | 100% | 100% | IG | IG |
| OMCI | AUPLATA SA | 50% | 50% | 50% | 50% | MEE | MEE |
| VERDAL REFORESTAGE | AUPLATA SA | 66% | 66% | 66% | 66% | IG | IG |



La gestion du fonds luxembourgeois OSEAD est attribuée à la seule société de management OSEAD GESTION SA sur laquelle le Groupe qui ne possède pas de fonction dirigeante n'a ni le contrôle ni d'influence notable.

13 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre de sa mission, le Commissaire aux comptes, la société RSM, représentée par Monsieur Stéphane Marie a perçu les honoraires suivants :

| Honoraires au titre de mandat de commissaire aux comptes | |
|---|-------------------------|
| Mandat KEUR | Autres prestations KEUR |
| AUPLATA | 192 |
| AGP | 50 |
| SMYD | 2 |
| ARMINA | 6 |
| VERDAL | 3 |
| Total | 253 |